



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

1700^e SÉANCE : 19 MARS 1973

PANAMA

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1700)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENTIÈME SÉANCE

Tenue au Palais législatif, à Panama, le lundi 19 mars 1973, à 15 heures.

Président : M. Aquilino E. BOYD (Panama).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1700)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte.

La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil [1696^{ème} à 1699^{ème} séances] et avec son assentiment, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Argentine, de la Bolivie, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Equateur, du Guatemala, de la Guyane, d'Haïti, du Honduras, de la Jamaïque, de la Mauritanie, du Mexique, de la République Dominicaine, de la Trinité-et-Tobago, de l'Uruguay, du Venezuela, du Zaïre et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés dans la salle du Conseil.

2. J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/10933, qui contient une lettre en date du 19 mars 1973 adressée au Président du Conseil par le représentant permanent du Soudan. Dans cette lettre, le représentant du Soudan demande que le Conseil, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, invite M. Talib El-Shibib, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à prendre la parole devant le Conseil au nom de la Ligue. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que le Conseil est

d'accord pour entendre M. Talib El-Shibib, conformément à son règlement intérieur provisoire. Le moment venu, je lui donnerai la parole pour qu'il fasse sa déclaration.

Il en est ainsi décidé.

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)* : Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la République Dominicaine, M. Armando Oscar Pacheco, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

4. M. *PACHECO (République Dominicaine) [interprétation de l'espagnol]* : La délégation de la République Dominicaine à cette importante réunion du Conseil de sécurité désire exposer, au nom de son gouvernement, quelques considérations sur la question examinée par le Conseil.

5. Dès l'aube de l'indépendance américaine, le Panama s'est signalé par la disposition qu'il a prise d'offrir généreusement son sol pour la discussion des questions les plus importantes intéressant l'hémisphère. C'est ici que s'est tenu, en 1826, le congrès qui a donné naissance à l'idée de l'unité harmonieuse des peuples frères de notre continent, idée à laquelle le Panama a toujours rendu hommage.

6. Cette réunion du Conseil sur cette noble terre panaméenne concentre, sans aucun doute, l'intérêt mondial sur l'Amérique latine. Il faut, grâce à elle, chercher à surmonter les divergences de vues qui pourraient affecter l'efficacité de la collaboration internationale telle que nous la concevons, nous qui croyons en la nécessité de rendre plus efficaces les instruments et les méthodes qui intéressent tous les membres des organisations internationales.

7. C'est avec cette conviction que notre gouvernement a voulu participer à la réunion du Conseil à Panama avec l'intention de contribuer, dans la mesure de nos moyens, à la réalisation des aspirations légitimes du Panama. Nous sommes certains que seul un dialogue franc, ouvert et sincère pourra permettre de trouver une solution valable, permanente et acceptable, au désaccord entre les deux Etats.

8. Au cours de la session actuelle, on a entendu l'opinion des pays qui ont voulu apporter leur contribution à la recherche d'une solution juste et pratique, et nous avons tous confiance dans le fait qu'il sera possible de trouver une solution de ce genre.

9. La République Dominicaine s'associe à ces vœux et à ces espérances des pays frères qui ont la certitude que, tant dans le système régional qu'à l'ONU, on peut trouver les instruments qui, si l'on est mû par la bonne volonté et le droit, peuvent permettre de concilier les divergences les plus délicates ou les plus profondes. Nous croyons également qu'aucun pays d'Amérique ne peut rester indifférent à des propositions fondées sur les principes que nous avons toujours défendus depuis le jour lointain de l'indépendance américaine.

10. La tâche qui nous réunit ici, en cette ville accueillante, a déjà connu un début de solution dès le moment où les deux Etats souverains ont commencé à discuter franchement de leurs difficultés réciproques. De la déclaration commune¹ signée au mois d'avril 1964 devant le Conseil de l'Organisation des Etats américains découle l'idée d'un accord juste et équitable qui pourrait constituer la clef pour la solution de la question soumise à l'attention du Conseil de sécurité.

11. Il pourrait certes en être ainsi parce que nous devons espérer qu'au cours de leurs négociations les deux parties, inspirées par le même sentiment d'amitié, de respect et de coopération dont elles ont toujours fourni la preuve, donneront, comme nous l'espérons, un exemple véritable de ce que l'on peut attendre d'Etats qui ont eu à lutter pour des idéaux communs, et ce dans l'intérêt de la solidarité humaine si nécessaire.

12. M. ODERO-JOWI (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude et les remerciements de ma délégation pour l'hospitalité et l'amitié qui nous ont été manifestées au cours de la présente réunion du Conseil dans votre belle ville. C'est grâce à votre sage direction que cette réunion hors siège a répondu aux vœux de nombreuses délégations, dont la mienne, lorsque nous avons accepté votre invitation de nous réunir ici.

13. Les peuples d'Amérique latine, qui descendent de continents divers, ont des cultures et des origines ethniques variées, se sont installés dans ce continent, ont construit une société nouvelle édifiée sur l'égalité et dépourvue de racisme, et ont ainsi créé une nouvelle civilisation fondée sur la dignité humaine, les hautes valeurs morales et le respect du droit. Cela est très caractéristique de la République du Panama qui, par sa situation géographique même, constitue un pont vivant entre les deux grands continents de l'hémisphère occidental, comme un lien entre l'Est et l'Ouest. Nous voudrions par conséquent féliciter votre éminent président, le Gouvernement et le peuple panaméens d'avoir permis au Conseil de sécurité de tenir en Amérique latine cette réunion historique. A la demande de notre président, M. Mzee Jomo Kenyatta, et au nom du Gouvernement et du peuple kényens, ma délégation présente ses félicitations au Gouvernement et au peuple panaméens et exprime l'espoir que cette réunion du Conseil rencontrera un succès inégalé.

¹ Voir *The Department of State Bulletin*, vol. L, No 1296 (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1964), p. 656.

14. La République du Kenya, qui est un petit pays et un jeune pays en développement, a un intérêt vital à la paix mondiale, à l'ordre international et à la sécurité, car ce n'est que dans une atmosphère de paix et de coopération internationale que les souhaits et les aspirations de notre peuple à la liberté, à la prospérité et à la dignité humaine peuvent être réalisés. Ce n'est que dans ce contexte de paix que de petits pays comme le mien peuvent espérer préserver et protéger une indépendance chèrement acquise et se concentrer sur la poursuite pacifique du développement national pour réaliser les potentialités de nos populations tant dans le domaine matériel que dans le domaine spirituel. Ce n'est qu'en adhérant strictement aux buts et aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies que nous pouvons espérer continuer à jouer un rôle actif dans la communauté des nations.

15. C'est cette philosophie fondamentale que le Gouvernement kényen a toujours suivie depuis son indépendance, sous la sage direction du président Mzee Jomo Kenyatta. C'est pourquoi le Kenya prend très au sérieux sa qualité de Membre de l'ONU et respecte au pied de la lettre toutes les dispositions fondamentales de la Charte. C'est dans ce même esprit que nous sommes devenus membres de l'Organisation de l'unité africaine et du mouvement des pays non alignés, lesquels s'efforcent de mettre en œuvre les mêmes principes fondamentaux dans le contexte régional de l'Afrique et dans le monde.

16. Le Kenya s'est libéré de la domination coloniale grâce à une révolution unique au cours de laquelle un grand nombre de mes compatriotes ont perdu la vie et qui a causé beaucoup de souffrances et de destructions. C'est par le sacrifice et sous la direction de l'un des plus grands patriotes de l'Afrique — un homme qui est aimé et reconnu non seulement en Afrique mais aussi dans le monde entier — que les forces de la justice ont triomphé de l'injustice, de l'oppression, du colonialisme et du racisme dans la partie du monde qui est la nôtre. C'est cette philosophie de justice universelle qui a inspiré Mzee Jomo Kenyatta tout au long de la lutte qui a constitué sa vie et qui forme maintenant la pierre angulaire de la politique étrangère du Kenya. C'est en application de cette philosophie et des objectifs de notre révolution que mon pays s'oppose sans réserve au colonialisme, au racisme, à l'*apartheid* et à l'exploitation d'un peuple par un autre.

17. Tandis que la présente réunion du Conseil de sécurité hors siège est consacrée aux problèmes de l'Amérique latine, nous ne pouvons nous permettre d'ignorer les problèmes auxquels sont confrontés les peuples de notre grand continent, l'Afrique : les souffrances sans nom, la misère et l'indignité imposées à des millions d'Africains vivant sous la domination coloniale portugaise en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), sous le régime minoritaire raciste de l'Afrique du Sud et sous le régime illégal minoritaire d'Ian Smith en Rhodésie du Sud. La paix et la sécurité internationales sont fondamentalement invisibles. C'est pourquoi, tant que ces régimes qui ont totalement repoussé la tendance de la libération et de l'indépendance ainsi que le noble concept de l'égalité et de

la justice humaine subsisteront, la paix et la sécurité internationales ne seront jamais qu'une illusion.

18. C'est en tenant compte de tout cela que nous désirons attirer l'attention des peuples et des nations d'Amérique latine — et dans le contexte des présentes délibérations — sur les maux et les iniquités de la domination coloniale portugaise en Afrique, sur le fléau du racisme et de l'*apartheid* en Afrique du Sud et sur l'existence du régime illégal raciste minoritaire de Rhodésie du Sud, pour que la conscience des peuples courageux d'Amérique latine, qui ont toujours été à l'avant-garde de la lutte pour la dignité humaine, puisse être éveillée et que nous puissions obtenir ainsi leur solidarité sans partage.

19. Les peuples et gouvernements d'Amérique latine ont une responsabilité particulière : celle d'utiliser leur influence pour convaincre le régime colonialiste obstiné du Portugal de modifier sa façon de voir les choses et de respecter les résolutions de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, étant donné que les Portugais ont des liens historiques et autres avec certains pays d'Amérique latine. Ce n'est que dans la liberté que le respect mutuel et des relations saines telles que celles qui existent entre le Gouvernement portugais et certains pays latino-américains peuvent fleurir. C'est pourquoi nous devons dans ce contexte en appeler à nos frères d'Amérique latine pour les prier de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de convaincre le régime portugais de renoncer à l'attitude qui est la sienne actuellement, l'attitude d'un maître colonialiste sur ses territoires d'Afrique.

20. En sa qualité de membre du groupe des pays non alignés, le Kenya croit en les principes que défend le mouvement des pays non alignés sur les grandes questions qui affectent la paix et la sécurité internationales. Ces principes ont été énoncés récemment dans la Déclaration de Lusaka, en 1970, lors de la troisième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, et ils sont les suivants : droit des peuples qui ne sont pas libres d'accéder à la liberté, à l'autodétermination et à l'indépendance; respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats; droit de tous les Etats à l'égalité et à une participation active aux affaires internationales; droit pour toutes les nations souveraines de déterminer en toute liberté la voie de leur propre développement politique, économique, social et culturel; droit de tous les peuples à profiter des avantages du développement économique et à récolter les fruits de la révolution scientifique et technique; non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et règlement pacifique des différends. Au cours de la même Conférence, les dirigeants des pays non alignés ont réaffirmé dans les termes suivants le principe central du non-alignement dans la Déclaration sur la paix, l'indépendance, le développement, la coopération et la démocratisation des relations internationales :

“La politique du non-alignement est née de la résolution d'un certain nombre de pays de sauvegarder leur indépendance nationale et les droits légitimes de leurs peuples. Devenu un mouvement international d'envergure, passant toutes les barrières raciales, régionales et

autres, le non-alignement devient partie intégrante des changements de structure notables de la communauté internationale dans son ensemble. Il est le produit de la révolution anticolonialiste dans le monde et de l'apparition d'un grand nombre de pays récemment libérés qui, en optant pour une orientation et un développement politiques indépendants, refusent de laisser remplacer les formes séculaires de subordination par d'autres manifestations équivalentes. A l'origine de ces changements, on trouve les aspirations nationales de plus en plus clairement exprimées à la liberté, à l'indépendance et à l'égalité et une détermination de résister à toutes les formes d'opposition et d'exploitation. Telle est la substance et la signification de nos efforts et de nos actions...”

21. Nous pensons que la politique positive du mouvement des pays non alignés, lequel comprend beaucoup de membres non seulement en Asie et en Afrique mais aussi en Europe et en Amérique latine, a un rapport direct avec la solution d'un grand nombre de problèmes auxquels la région latino-américaine doit faire face, comme le prouvent les déclarations faites par un certain nombre de délégations latino-américaines qui ont pris la parole au cours de la présente réunion du Conseil. Le Ministre guyanais des affaires étrangères, par exemple, a établi de façon claire et logique certains des problèmes que connaissent les pays de cet hémisphère. Dans sa brillante déclaration, il a souligné le fait essentiel que ces questions ne peuvent trouver de solution que grâce à des efforts positifs tendant à unir les nations et les peuples d'Amérique latine, même lorsque ceux-ci ont des systèmes sociaux différents. Il a dit :

“Ce qu'il faut, si l'on veut maintenir et renforcer la paix et la sécurité en Amérique latine conformément aux dispositions et aux principes de la Charte, c'est que tous les Etats de la région, tous les Etats de l'hémisphère et tous les Etats des autres parties du monde élèvent, dans leurs relations avec l'Amérique latine, les principes suivants au niveau d'une éthique nationale, sans plus se contenter d'en parler mais pour en faire des règles contraignantes de comportement national : respect de la souveraineté des autres Etats, respect de leur intégrité territoriale, de la sécurité de leurs frontières fixées sur la base de traités solennellement conclus, respect de leur droit à définir eux-mêmes leurs systèmes sociaux, politiques et économiques, respect de la non-ingérence sans intervention ni pression ni intrigue.” [1696ème séance, par. 63.]

22. Nous ne pouvons pas espérer nous unir si nous permettons aux forces extérieures de nous diviser suivant leurs caprices. Pour établir la coopération et la coexistence pacifique dans cet hémisphère, les peuples d'Amérique latine et des Antilles, en tant que voisins, doivent se réunir et travailler ensemble pour décider de leur propre avenir en matière de relations politiques, de développement économique et de coopération, de relations avec d'autres régions, etc. Comme la logique de la paix et de la sécurité exige que les peuples d'Amérique latine parviennent à des arrangements nouveaux et plus fructueux avec leurs voisins du nord, il est de plus impératif que des efforts soient

maintenant déployés pour forger ces nouveaux liens et cette solidarité panaméricains. Il n'est pas possible de bâtir la paix dans un esprit d'affrontement négatif; mais, d'autre part, il n'est possible de s'entendre vraiment que lorsque l'égalité souveraine des Etats et l'intégrité territoriale de tous les Etats sont respectées par tous les Etats de la région. Telle est la philosophie qui inspire le mouvement des pays non alignés. Bien sûr, la paix ne connaît pas de frontières, et ceux qui souhaitent la paix ne doivent pas refuser la coexistence pacifique à d'autres, quelles que soient les divergences de vues idéologiques ou philosophiques.

23. Par conséquent, afin de bâtir la paix dans cette partie du monde, tout comme dans d'autres régions du monde, nous devons être des partisans de la paix et du progrès plutôt que des ennemis ou des alliés de tel ou tel pays, de telle ou telle idéologie ou philosophie. Il ne suffit pas de souhaiter la paix. Pour assurer la paix, nous devons travailler à cette fin; nous devons décider que ceux qui sont nos adversaires aujourd'hui seront, en fin de compte, nos amis et nos bons voisins au cours des années à venir.

24. Les peuples d'Amérique latine ont démontré leur désir concret d'assurer la paix et la sécurité internationales en signant le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, par lequel ils se sont expressément imposé l'obligation d'exclure complètement les armes nucléaires de la région de l'Amérique latine. C'est là en fait le premier pas, un premier pas dans la bonne direction, c'est-à-dire vers l'objectif du désarmement général et complet que ma délégation, parmi beaucoup d'autres, s'est engagée à atteindre. Le Conseil devrait féliciter l'Amérique latine d'avoir pris cette mesure pratique au niveau régional en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous exprimons l'espoir que les autres régions suivront peu à peu l'exemple de l'Amérique latine. Nous espérons également que les anomalies du Traité que le Ministre guyanais des affaires étrangères a soulignées seront supprimées et que le Traité deviendra ainsi universel dans cette région.

25. Permettez-moi, monsieur le Président, d'aborder maintenant un autre problème important de la région et qui intéresse vivement votre pays: le problème du canal de Panama et de la Zone. J'ai déjà fait remarquer qu'en tant que pays non aligné le Kenya est partisan de la paix. Nous croyons qu'il faut construire des ponts de paix et de compréhension régionale et nous ne désirons pas créer ou stimuler la haine entre les nations. En tant que pays en développement, nous voulons que l'on comprenne nos aspirations. Nous aussi désirons comprendre et connaître les points de vue et les préoccupations d'autres pays et d'autres régions. Au cours des quelques jours que nous avons passés dans votre beau pays, nous avons constaté la profondeur des sentiments et des préoccupations que soulève la question du canal de Panama et de la Zone. Nous avons été impressionnés par la volonté du peuple panaméen d'obtenir que les dispositions de la convention en vertu de laquelle la Zone a été créée et le canal construit soient modifiées de façon à établir des arrangements plus justes et plus équitables.

26. Ma délégation estime que la question du canal de Panama est essentiellement une question bilatérale que la République du Panama et les Etats-Unis d'Amérique doivent résoudre entre eux. Nous voudrions voir les deux pays résoudre leurs différends de façon équitable sur la base des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous sommes encouragés par le fait que les deux parties ont entamé des négociations à cette fin. Nous, membres du Conseil, désirons apporter notre plein appui et toute notre aide pour parvenir à des solutions justes et pacifiques qui respecteront pleinement la souveraineté nationale des Etats en cause et permettront de réaliser complètement le désir légitime du Gouvernement et du peuple panaméens d'exercer leur pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles conformément à l'esprit et aux principes de la Charte et conformément aux différentes résolutions de l'Assemblée générale traitant de la question, telles que les résolutions 523 (VI) du 12 janvier 1952, 626 (VII) du 21 décembre 1952, 1314 (XIII) du 12 décembre 1958, 1515 (XV) du 15 décembre 1960, 1803 (XVII) du 14 décembre 1962, 2158 (XXI) du 25 novembre 1966, 2626 (XXV) du 24 octobre 1970, et 2692 (XXV) du 11 décembre 1970.

27. Comme la délégation kényenne l'a fait remarquer dans son document sur la question de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles présenté à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à Georgetown en août 1972 :

"La souveraineté sur les ressources naturelles est inhérente à la qualité d'Etat et fait partie de la souveraineté territoriale — c'est-à-dire le pouvoir d'un Etat d'exercer son autorité suprême sur toutes les personnes et sur toutes les choses se trouvant à l'intérieur de son territoire. La souveraineté sur les ressources naturelles, qui est essentielle à l'indépendance économique, est liée de façon fonctionnelle à l'indépendance politique, et la consolidation de cette première idée renforce inévitablement la dernière. Puisque cela exclut toute allégeance ou subordination à une autorité quelconque, la souveraineté sur les ressources naturelles implique une liberté d'action complète pour un Etat lorsqu'il s'agit de décider de l'utilisation de ces ressources."

28. Nous croyons qu'il est possible de trouver dans le cadre de ces principes une solution juste et équitable. Il est vrai que les relations entre les Etats-Unis et le Panama au sujet du canal de Panama et de la Zone sont régies par des traités existant entre les deux pays, et notamment par la Convention de 1903². Cependant, tant les Etats-Unis que le Panama reconnaissent que les conditions qui existaient lorsque la Convention a été signée ont été modifiées considérablement au cours des années et qu'il est plus que temps de la réviser de façon approfondie. Ce que nous aimerions, c'est que les deux parties renégocient leurs relations de traité dans un esprit d'arrangement mutuel et

² Convention du canal isthmique. Pour le texte, voir *Treaties and Other International Agreements of the United States of America, 1776-1949*, vol. 10. Department of State publication 8642 (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972), p. 663.

de bonne foi de façon à réaliser des accords justes et durables.

29. Je désire enfin souligner l'unité fondamentale existant entre les peuples d'Amérique latine et les peuples d'Asie et d'Afrique en leur qualité de membres du tiers monde. Si les peuples latino-américains doivent, naturellement, renforcer leur coopération et leur compréhension mutuelles en premier lieu, il est indispensable que cette coopération soit accordée à d'autres pays, notamment à leurs frères d'Asie et d'Afrique, qui doivent faire face à des difficultés semblables. Lorsqu'elle ne repose pas sur un antagonisme à l'égard d'un quelconque groupe d'autres pays dans le monde, cette coopération s'est avérée être d'une grande valeur. Pour comprendre l'importance vitale de cette unité, il suffit de mentionner ici les problèmes communs rencontrés par les pays du tiers monde lorsqu'il s'agit des négociations sur le commerce au sein de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ou des négociations actuelles au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. Ma délégation est convaincue que ces réunions du Conseil serviront à consolider cette unité des peuples et des gouvernements du tiers monde, ce qui, à son tour, renforcera la paix et la sécurité internationales.

30. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais vous dire et, par votre intermédiaire, dire aussi au Gouvernement et au peuple panaméens toute la reconnaissance et la gratitude de ma délégation pour la gentillesse et la généreuse hospitalité dont il est fait preuve à notre endroit. Depuis le moment même de notre arrivée, le gouvernement et le peuple de votre pays ont su créer une ambiance de chaleur personnelle et d'amitié qui, sans aucun doute, jouera un grand rôle dans les travaux que le Conseil de sécurité est appelé à faire au cours de ces réunions dans la ville de Panama.

31. Le général Omar Torrijos, dans son magistral discours d'ouverture [*1695ème séance*], a présenté la situation du Panama en termes clairs et non équivoques, et les hommes d'Etat d'Amérique latine qui l'ont suivi nous ont ébauché un panorama politique, économique et social du continent. Ces déclarations justifient pleinement la décision de tenir ces réunions du Conseil dans la très belle capitale de votre pays.

32. Comme vous le savez, monsieur le Président, depuis le moment même où l'Autriche est devenue membre du Conseil de sécurité, elle a appuyé avec ferveur l'initiative du Panama d'inviter le Conseil à se réunir en terre latino-américaine. A la réunion du Conseil du 16 janvier dernier [*1684ème séance*], j'ai expliqué les raisons de cette position de mon pays. Nous sommes convaincus du fait que la tenue en temps opportun de réunions du Conseil hors du Siège peut jouer un rôle positif en attirant l'attention sur des régions précises du monde, comme l'ont montré les réunions du Conseil à Addis-Abeba l'an dernier : elles ont abouti à des résultats importants pour les travaux futurs de l'ONU dans le domaine des problèmes liés à la situation en Afrique australe.

33. La présente série de réunions s'est vue honorée par la présence de très distingués représentants de pays d'Amérique latine, ce qui est une raison supplémentaire pour vous dire, monsieur le Président, toute notre gratitude et toute notre satisfaction. Les orateurs qui m'ont précédé ont souligné l'heureuse convergence d'éléments qui a créé une atmosphère propice à l'organisation de réunions du Conseil dans un pays qu'on a appelé à si juste titre "*El puente del mundo*" (le pont du monde). Nous connaissons bien les qualités de votre pays, qui font de lui non seulement le lieu rêvé d'une rencontre entre le nord et le sud d'un même grand hémisphère, mais également l'un des centres de communications mondiales.

34. Il n'a pas été difficile pour la délégation autrichienne d'accepter une invitation à se rendre dans une nation et sur un continent auxquels mon pays est lié par des relations d'amitié séculaires et cordiales. L'Amérique latine a occupé une place très importante dans l'histoire de l'Autriche depuis le moment historique appelé "la découverte de l'Amérique". Indubitablement, cette expression ne donne pas complètement le sens véritable et les dimensions historiques de cette épopée, car elle a marqué le début, pour l'hémisphère occidental et pour l'Europe, d'une ère d'expériences historiques communes et d'une époque d'échanges dont l'effet s'est fait sentir de façon croissante des deux côtés de l'Atlantique.

35. Je crois que ce n'est ni le moment ni le lieu de décrire, dans tous ses aspects divers, le processus d'enrichissement mutuel qui a pris place entre l'Europe et les Amériques dans les siècles qui ont suivi l'exploit héroïque de Christophe Colomb. Je voudrais cependant dire quelques mots sur les relations qui existent entre mon pays, situé au cœur même de l'Europe, et les nations du sud de l'Amérique et souligner les liens d'immense valeur politique, économique, culturelle et humaine que nous avons su apprécier à leur juste valeur.

36. Il est difficile de résister à la tentation de se lancer dans une description de la nature et des bénéfices mutuels tirés des relations que l'Autriche a entretenues depuis des siècles avec l'Amérique latine, surtout depuis le moment où les Etats indépendants de la région sont apparus sous l'égide de grands hommes d'Etat éclairés comme Simón Bolívar, Toussaint Louverture, San Martín et José Martí. L'amitié et l'admiration mutuelles qui existent entre les nations de l'Amérique latine et l'Autriche ont survécu aux péripéties du temps et aux troubles de l'histoire. Lorsque l'Autriche se vit en 1938 soumise à une amère et dure période d'épreuves avec la perte temporaire de son indépendance, les pays latino-américains prouvèrent admirablement la véritable nature des forts sentiments de solidarité. En particulier, le peuple autrichien n'oubliera jamais que c'est le Mexique qui protesta formellement en 1938 contre l'occupation de notre pays. Nous n'oublierons pas non plus l'aide humanitaire que de nombreux pays d'Amérique latine ont donnée aux citoyens autrichiens qui durent abandonner leur pays après 1938. Après la libération de l'Autriche en 1945, les pays d'Amérique latine exprimèrent à maintes reprises leur ferme appui à la restauration de notre indépendance et de notre souveraineté. Je dois mentionner

tout particulièrement, dans ce contexte, l'initiative prise par le Gouvernement brésilien le 29 août 1952³ au sujet de la conclusion urgente du Traité d'Etat autrichien, initiative qui entraîna l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la septième session de l'Assemblée générale. Sur la base d'un projet de résolution ayant pour auteurs le Brésil, le Liban, le Mexique et les Pays-Bas, l'Assemblée générale adopta, le 20 décembre 1952, sa résolution 613 (VII). Maintenant, deux décennies après la conclusion du Traité d'Etat autrichien et l'adoption par l'Autriche de sa position de neutralité permanente, sont apparues de nouvelles possibilités propices à la création d'une association active avec les pays d'Amérique latine.

37. L'Autriche comprend fort bien les désirs de souveraineté et d'indépendance — au sens plein de ces mots et tels qu'ils ont été définis par les nations d'Amérique latine. Mais l'exercice classique de la souveraineté et de l'indépendance dans le domaine politique doit trouver son complément contemporain dans le domaine économique. C'est ainsi — et ainsi seulement — que pourront régner la justice internationale et s'établir un équilibre entre les intérêts des nations tant grandes que petites.

38. Notre grande admiration pour les valeurs culturelles crée un autre lien entre l'Autriche et l'Amérique latine. Ce continent, marqué par le mélange des grandes civilisations américaines avec l'héritage culturel des peuples européens, est arrivé à mettre au point son propre style de vie. Le haut degré d'identité culturelle qui caractérise les peuples d'Amérique latine constitue une base saine et forte pour le développement d'associations culturelles avec d'autres continents.

39. Aujourd'hui, l'Autriche entretient des relations d'amitié avec tous les pays d'Amérique latine et de la région des Antilles, sans discrimination et sans aucune exception. Le développement du commerce et de la coopération technique constitueront de toute évidence un autre élément important dans la croissance et l'intensification des liens nouveaux et anciens qui lient l'Autriche à l'Amérique latine.

40. Nous essayons de cette façon de concrétiser notre foi dans l'idéal commun de la coopération internationale et de la rencontre amicale entre les nations, objectif auquel les nations et les hommes d'Etat d'Amérique latine ont contribué de tant de manières brillantes et constructives. Ce sont les pays d'Amérique latine qui ont joué un rôle de première grandeur dans la création et, plus tard, dans les travaux de la Société des Nations. Il me serait virtuellement impossible, dans le peu de temps dont nous disposons, d'essayer d'ébaucher même de façon très sommaire le rôle incommensurable qu'a joué l'Amérique latine et qu'ont joué ses illustres hommes d'Etat dans l'histoire de l'ONU. Pour ne prendre qu'un exemple, je voudrais signaler qu'à pas moins de six sessions annuelles de l'Assemblée générale cet organe a élu des présidents de cette région du monde, présidents dont l'expérience et le talent ont permis à

l'Organisation de sortir victorieuse de maintes difficultés. Je rappelle aussi à ce propos avec gratitude le fait que c'est un président originaire d'Amérique latine qui présidait la session de l'Assemblée générale qui admit l'Autriche en tant que Membre en décembre 1955.

41. Je me bornerai à mentionner deux secteurs de la coopération internationale dans lesquels les initiatives de l'Amérique latine ont été très bénéfiques.

42. L'idée de la coopération économique par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies entre les nations en développement et les nations industrialisées a reçu un élan énorme grâce à la présence d'hommes d'Etat latino-américains. La création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en est un exemple frappant, car l'on doit beaucoup à l'esprit créateur de son premier secrétaire général, M. Raúl Prebisch, qui en a fait un remarquable instrument de recherche d'une plus grande justice économique.

43. Dans un autre domaine, celui du désarmement, les travaux de l'ONU sont inséparables des idées motrices et des efforts inlassables des hommes d'Etat d'Amérique latine. La conclusion du Traité de Tlatelolco, auquel se sont référés beaucoup d'orateurs qui m'ont précédé, est justement l'une de ces initiatives qui ont ouvert un horizon vaste et prometteur. Le fait de créer, par l'intermédiaire du Traité, une zone dénucléarisée en Amérique latine — une région qui, comme l'a dit le Secrétaire mexicain des relations extérieures [1696ème séance], couvre 8 millions de kilomètres carrés et compte une population de plus de 140 millions d'habitants — prouve bien la valeur des efforts consentis.

44. C'est dans ce contexte positif, dans ce climat de dévouement à la paix, à la justice et à la coopération internationale, que nous devons situer l'importance du fait que l'un des organes principaux de l'Organisation ait décidé de se réunir en Amérique latine. Cependant, en plus de la reconnaissance méritée de la contribution de l'Amérique latine au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde, je suis convaincu que ces réunions du Conseil de sécurité donneront un élan nouveau aux efforts d'encouragement pour la coopération, la paix et la sécurité internationales, non seulement dans cet hémisphère occidental mais dans le monde tout entier. Nous pensons que le moment est très propice et prometteur pour ces initiatives. Maintenant que le conflit dans le sud-est de l'Asie se rapproche d'un règlement pacifique, nous espérons que les forces et les énergies libérées par ce processus aboutiront à une amélioration de la situation qui règne dans d'autres régions du monde.

45. Les éminents orateurs d'Amérique latine qui ont parlé devant le Conseil ont mis en relief, sans aucune exception, les problèmes spécifiques qui n'ont pas encore reçu de solution, et tous ont fait allusion aux multiples changements qui sont en train de prendre de la force dans tout le continent latino-américain. On nous a fait prendre conscience de la persistance de problèmes politiques et économiques que connaissent le continent dans son en-

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session, Annexes, point 63 de l'ordre du jour, document A/2166.

semble et les pays pris individuellement. Nous nous rendons pleinement compte de l'urgence qu'il y a à leur trouver des solutions appropriées.

46. Je voudrais dans ce contexte parler de deux questions qui ont été traitées par presque tous les orateurs qui m'ont précédé.

47. En raison de sa situation géographique particulière, le Panama est devenu l'un des centres de communication les plus importants du monde. Les possibilités fascinantes offertes par cette situation géographique avaient défié l'imagination des hommes d'Etat et des ingénieurs durant de longs siècles. C'est en raison de cela qu'un énorme effort international, ayant à sa tête le génie technique de Ferdinand de Lesseps, mena à la construction de l'une des œuvres les plus splendides du génie moderne : le canal de Panama. Mais les possibilités extraordinaires qui ont si bien favorisé le Panama sont cependant sources de graves préoccupations. On nous a exposé toute une gamme de problèmes que connaît le Panama à ce sujet, et nous nous rendons très bien compte de l'immense complexité des questions. Nous pensons que, quelle que soit la solution trouvée, elle devra reposer sur une série de principes. Le principe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté est sans aucun doute l'un d'eux, comme l'est le fait que les pays en développement devraient pouvoir profiter des avantages dont les ont dotés la nature et leur position géographique. Mais, dans un monde interdépendant, il existe aussi l'interdépendance entre les intérêts nationaux et internationaux, entre les droits et aspirations légitimes d'un peuple et les droits et aspirations légitimes de la communauté internationale dans son ensemble. Cette interdépendance est évidente dans un domaine qui est si intimement lié au commerce mondial et aux communications mondiales. Nous sommes certains que les deux pays intéressés directement au canal — le Panama et les Etats-Unis — seront les plus conscients de ces responsabilités si spéciales, et nous formulons des vœux pour que les négociations bilatérales à venir donnent la base d'une nouvelle amitié et d'une confiance nouvelle entre les deux pays.

48. En ce qui concerne l'existence de situations coloniales, la position de l'Autriche a été définie en diverses occasions dans les différents organes de l'ONU. Il n'y a pas de place dans le monde contemporain pour l'existence de territoires coloniaux ou dépendants, d'autant plus que le continent américain a été à l'avant-garde de la lutte anticolonialiste depuis la fin du dix-huitième siècle. Toutefois, comme l'ont indiqué divers orateurs, la situation de certains territoires non autonomes n'est pas de nature exclusivement coloniale.

49. Pour conclure, je résumerai comme suit la position de ma délégation. Face à la nécessité de tenir compte de toute une gamme d'intérêts opposés, il ne peut exister de recette unique. Qui plus est, ce sont les efforts de l'imagination et la recherche continue et patiente qui doivent former la base la plus sûre pour arriver à des solutions satisfaisantes. Nous sommes pleinement convaincus que ces solutions devront tenir compte des aspirations légitimes des peuples affectés,

ainsi que le stipule la Charte des Nations Unies. Ces principes comprennent le droit des Etats à la souveraineté et à l'intégrité territoriale, de même que l'accession à la justice économique et sociale, à la liberté et à la dignité de la personne humaine.

50. En prenant part à ces réunions du Conseil, nous sommes certains du succès de nos délibérations et nous sommes disposés à participer à toute initiative et à discuter toute proposition qui corresponde aux objectifs que nous nous sommes fixés.

51. Mme Jeanne Martin CISSÉ (Guinée) : Le caractère exceptionnel de la réunion du Conseil à Panama confirme, à bien des égards, la similarité des problèmes auxquels l'Amérique latine et l'Afrique sont confrontées — deux continents marqués par la lutte inlassable de leurs peuples contre l'occupation étrangère et le sous-développement. Tout comme à Addis-Abeba il y a un peu plus d'un an, notre réunion hors du Siège de l'ONU est la preuve de l'influence grandissante des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sur la scène politique internationale.

52. L'invitation du Gouvernement panaméen s'inscrit évidemment dans l'intérêt que l'Organisation doit en revanche porter aux aspirations légitimes de nos peuples et de leurs gouvernements à se libérer de toute domination étrangère. Ma délégation sait gré au gouvernement du président Torrijos de son initiative heureuse d'accueillir le Conseil en cette cité hospitalière de Panama. La chaleur de cet accueil, la spontanéité du peuple et les facilités qui nous sont réservées traduisent la générosité et l'allégresse propres à l'Amérique du Sud. Ces sentiments me rappellent l'Afrique d'où je viens et qui, également, accorde à tout étranger qui foule son sol cette même hospitalité qui a été pour le colon venu d'ailleurs le fondement d'une politique de domination et de subjugation de nos populations.

53. Une fois de plus, nous remercions le Gouvernement panaméen et nous saisissons cette solennelle occasion pour lui transmettre le message de solidarité fraternelle du peuple de Guinée et de son gouvernement qui, sous la conduite du président Ahmed Sékou Touré, mènent depuis le 2 octobre 1958, date de la proclamation de notre indépendance, une lutte sans répit contre le colonialisme et l'impérialisme — lutte menée sur le plan politique, économique, social et culturel, tenant constamment en échec les menées subversives visant à mettre en cause les options fondamentales de notre peuple dont la conviction de rester maître de son destin a pu déjouer tous les complots ourdis par l'impérialisme jusqu'à l'agression colonialiste portugaise du 22 novembre 1970. L'expérience est là pour nous enseigner qu'un peuple déterminé à défendre sa liberté et l'intégrité de son territoire ne peut être vaincu par aucune force, fût-elle dotée des plus grands moyens militaires de destruction. La paix que vient de recouvrir le Viet-Nam après plus de vingt-cinq ans de guerre meurtrière et dévastatrice contre les Etats-Unis en est la preuve la plus récente.

54. Un passé commun marqué par la colonisation, la similitude de la lutte héroïque menée par nos peuples pour rejeter cette domination étrangère lient nos continents —

l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Ce même souffle de paix qui vient de se répandre sur le vaillant peuple du Viet-Nam et qui n'est l'apanage d'aucun pays ni d'aucun groupe de nations devra nécessairement, de la même manière, balayer l'Afrique et l'Amérique latine. Le moment est venu pour nous, peuples dits du tiers monde, de joindre nos efforts en multipliant les contacts entre Etats, en renforçant et en diversifiant la coopération pour arriver à bout de nos propres problèmes respectifs.

55. Dans cette lutte que devront entreprendre les pays du tiers monde, le problème de l'unité et de la solidarité revêt une importance capitale. C'est parce que nous, pays du tiers monde, ne sommes pas unis et ne sommes pas solidaires les uns des autres que Cuba continue à être isolée des autres Etats d'Amérique latine, auxquels elle est liée par une histoire et un destin communs depuis les premières heures de la colonisation par les empires européens, et qu'elle continue à être soumise à un blocus économique inadmissible en cette période où se renforce la détente entre les grandes puissances et où se développe entre elles une intense coopération de tous ordres; c'est ce manque de solidarité qui accentue la division entre nos Etats et rejette certains d'une communauté dont ils se réclament. C'est également par manque d'unité et de solidarité que nous assistons au drame du peuple de Palestine privé de sa patrie et que nous voyons se perpétuer l'occupation arbitraire des territoires arabes par Israël. En effet, depuis 1967, une situation "ni guerre ni paix" caractérise la crise entre les pays arabes et Israël. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité demeure sans effet par l'inertie de la communauté internationale, plus particulièrement de certaines grandes puissances. Ma délégation a toutes les raisons de penser que les efforts de nos différents gouvernements tendront à faire rétablir dans le Proche-Orient la paix qui est devenue un impératif pour le renforcement de la sécurité internationale et la détente dont nos Etats ont nécessairement besoin pour le développement de leurs ressources économiques et humaines.

56. Pour se développer et développer ses rapports de coopération et d'amitié avec l'Afrique, l'Amérique latine doit également connaître des tribulations de ce continent. Il y a quelques jours à peine, je communiquais au Conseil, à sa séance du 9 mars [1693^{ème} séance], des informations concernant un navire suspect, l'*Albatross*, qui transportait des mercenaires blancs et noirs dans le but de commettre une nouvelle agression contre mon peuple. On a généralement tendance à considérer de telles informations comme non fondées, car provenant d'un Etat du tiers monde. Mais voici que le lendemain [1694^{ème} séance], par une déclaration du représentant de l'Espagne — que je me dois de remercier une fois de plus pour l'objectivité des informations fournies —, le Conseil obtenait confirmation de la communication que j'avais faite. Il s'agissait effectivement d'une entreprise criminelle: l'invasion d'un Etat africain, la Guinée équatoriale, et l'élimination de son chef d'Etat, le président Macías, et de ses principaux collaborateurs. Il reste cependant un mystère autour de l'*Albatross*, battant pavillon britannique. Aussi longtemps que ce navire pirate n'aura pas été arrêté dans sa criminelle entreprise, nos

peuples ne cesseront de souligner la menace d'agression qui pèse sur eux et dont la responsabilité doit être située.

57. La session spéciale du Conseil à Addis-Abeba en janvier et février 1972 a montré également la détermination des Etats indépendants d'Afrique, groupés au sein de l'Organisation de l'unité africaine, de mobiliser toutes leurs ressources matérielles et financières pour libérer leurs frères de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe.

58. Le fascisme portugais, en constant recul dans sa guerre coloniale et sur le plan diplomatique, se livre à une politique de génocide contre les peuples africains, dont l'administration dans la plupart des cas lui échappe. En Guinée (Bissau), où les deux tiers du territoire ont été proclamés zones libérées, la tactique de génocide du Portugal s'est transformée en politique d'assassinats individuels des responsables du Parti africain de l'indépendance de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, le PAIGC. Le perfide assassinat d'Amílcar Cabral, secrétaire général de ce parti, est le signe le plus évident de l'impuissance des autorités de Lisbonne à venir à bout de ce vaillant peuple. Mais, en commettant ce crime, le Portugal a, du même coup, galvanisé les forces révolutionnaires de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert vers une victoire inéluctable, dont l'impact en Angola et au Mozambique devra accélérer les conditions d'accession des peuples d'Afrique australe à la liberté et à l'indépendance. Ma délégation se doit d'attirer l'attention des illustres représentants des Etats d'Amérique latine présents à cette réunion sur un fait très important pour l'Afrique: alors que nous nous préparions à venir au Panama, nous apprenions que le Portugal, petit pays lui-même sous-développé qui, grâce à ses puissants alliés, continue à dominer nos peuples, cherche à bénéficier du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Etats américains. Nous sommes persuadés que l'Afrique pourra compter sur la solidarité de l'Amérique latine — solidarité dont nous parlions tout à l'heure — pour rejeter cette demande qui indignait l'Afrique.

59. Il y a quelques semaines, le Conseil accueillait la Mission spéciale qui s'était rendue en Zambie, pays qui une fois de plus était victime de la machination et des actes criminels de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud — deux pays qui ont fait du racisme et de l'*apartheid* leur doctrine de gouvernement. L'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution 329 (1973), faisant appel à la communauté internationale pour qu'elle aide immédiatement la Zambie à surmonter ses difficultés, nous laisse espérer que la Puissance administrante de la Rhodésie du Sud — la Grande-Bretagne — saura prendre des mesures adéquates contre sa colonie rebelle, qui fait peser une menace constante à la paix et à la sécurité internationales dans cette partie de l'Afrique australe.

60. Le rôle du Conseil de préserver la paix et la sécurité internationales doit nous permettre d'énoncer des principes sans lesquels la détente amorcée en Europe ne serait qu'une simple illusion pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. Les efforts du Conseil doivent tendre au respect des

principes auxquels les Etats ont souscrit. Ainsi, l'Assemblée générale a adopté en 1965 la résolution 2065 (XX), qui invitait les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni à entreprendre sans délai des négociations pour trouver une solution pacifique au problème des îles Falkland (Malvinas). Nous regrettons que l'interruption, depuis 1971, de ces pourparlers laisse peser d'autres menaces à la paix et à la sécurité internationales dans cette partie de l'Amérique latine. Au moment où une place de choix est faite aux négociations en vue de résoudre les conflits internationaux, ma délégation accueillerait avec soulagement la reprise des négociations bilatérales entre le Royaume-Uni et l'Argentine pour une solution pacifique des problèmes qui les opposent.

61. Nous continuons à affirmer que l'Organisation des Nations Unies, pour exercer la force morale qu'elle constitue pour les générations présentes et futures, doit réussir à mettre en application les préceptes moraux qu'elle a proclamés et auxquels les Etats Membres ont souscrit par leur adhésion à la Charte : l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles, le respect de l'intégrité, de l'unité et de la souveraineté des Etats, et l'élimination de toutes les bases militaires étrangères sur les territoires nationaux. On doit reconnaître, hélas, que certaines puissances, qui ont du reste la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, sont malheureusement loin – bien loin – de concéder à nos peuples la stricte application de ces principes, sur lesquels le Gouvernement de la République de Guinée fonde toute son action anticolonialiste et anti-impérialiste.

62. Il ne fait pas de doute que le Gouvernement panaméen, dont nous connaissons les aspirations combien légitimes, œuvre de son mieux au respect de ces mêmes principes, qui constituent la véritable garantie de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Le représentant du Panama au Conseil de sécurité, l'ambassadeur Aquilino Boyd, en nous adressant l'invitation qui a permis la tenue de cette réunion spéciale du Conseil en terre panaméenne [1684^{ème} séance], n'a pas caché la volonté de son gouvernement d'exercer sa pleine souveraineté, sa juridiction nationale, sur la Zone du canal. Cette ferme volonté du peuple et du Gouvernement panaméens a été brillamment soulignée par le général Omar Torrijos lorsqu'il a dit ici :

“Je vous parle au nom d'un peuple qui ne se nourrit pas de haine et qui, dans la simplicité de son cœur, sait pardonner les offenses et entend diriger son destin vers la recherche de sa propre identité, car ceux qui ont raison n'ont pas à recourir à l'insulte.

“...

“Du haut de cette noble tribune, le Panama avoue ne pouvoir accepter la soumission économique d'un pays à un autre ni la pénétration politique, économique et culturelle, parce que cela n'est qu'une forme de néo-colonialisme, c'est-à-dire un colonialisme épuré, latent, qui se fait sentir sur notre peuple par l'intermédiaire de l'aide économique assortie de conditions et qui ne

cherche pas à développer notre pays, mais au contraire à contrôler son peuple.” [1695^{ème} séance, par. 5 et 9.]

63. Il existe au Panama, il faut le rappeler, une situation dont la persistance, depuis la percée de son canal, voie d'eau internationale, risque de mettre en cause la paix et la sécurité dans le monde. Les revendications du Gouvernement panaméen, du reste justifiées par l'application des principes que j'ai énoncés plus haut, visent à mettre fin au statut colonial de la Zone du canal, qui constitue en fait pour son peuple un foyer permanent de troubles et d'insécurité. En effet, on conçoit mal, de nos jours, la situation anormale de cette enclave coloniale qui résulte d'un accord devenu anachronique entre les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Panama. Nul doute que la réunion du Conseil dans ce pays ne mette en évidence la nécessité de régler cette question afin de prévenir toutes les causes d'un conflit que nous avons le devoir d'enrayer. Ce faisant, nous aurons contribué, par une diplomatie dite préventive, à favoriser le maintien d'un véritable climat de paix au Panama et, par voie de conséquence, dans toute l'Amérique latine, continent dont les traditions démocratiques et la volonté de contribuer à l'effort de paix de l'ONU se trouveront renforcées.

64. Ma délégation est optimiste quant aux résultats de cette session spéciale du Conseil dans la ville de Panama, ville qui a abrité tant de conférences historiques, à la première desquelles s'attache le nom illustre de Bolívar, libérateur de ce continent.

65. Le général Torrijos a dit :

“Nobles représentants de l'Amérique du Nord, il est plus noble de réparer une injustice que de perpétuer une erreur. Nous demandons à tous ceux qui sont présents ici de nous appuyer moralement car la lutte du faible ne peut être gagnée que grâce au soutien moral de la conscience du monde, et notre peuple arrive déjà à la limite de sa patience.” [Ibid., par. 20.]

Après ces mots pathétiques, nous souhaitons que des négociations bilatérales plus intenses s'instaurent entre les deux gouvernements – Etats-Unis et Panama – et que la situation politique s'affirme par le rétablissement de la souveraineté du Panama sur son territoire, sans exclusive. Nous n'avons aucun doute que, devant les efforts des Gouvernements des Etats-Unis et du Panama pour parvenir à une révision de la Convention sur le canal, Washington arrivera à reprendre les négociations avec le Gouvernement panaméen pour lui restituer sa juridiction sur l'intégralité de son territoire. Il va de soi que le règlement pacifique de cette question se fera dans le sens des principes de la Charte et dans l'intérêt bien compris du peuple et du Gouvernement panaméens. Ainsi, notre réunion aura contribué à apporter aux peuples de cet hémisphère les meilleures conditions d'une coopération et, somme toute, l'établissement du climat de paix et de sécurité sans lequel les pays en développement ne peuvent édifier, dans le bonheur, la liberté et le progrès économique de leurs jeunes nations.

66. Tout le monde conviendra avec ma délégation que le climat de coopération qui a marqué notre session spéciale,

grâce à une organisation convenable et à un accueil sans faille, reflet du chaud soleil des tropiques, est avant tout l'œuvre du Gouvernement panaméen. Le succès de nos délibérations sera dû sans nul doute au peuple et au gouvernement hôtes, mais aussi certainement au continent latino-américain, qui aura, par cette réunion, jeté les bases solides d'une coopération durable avec l'Afrique et le reste du monde.

67. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie, M. Abdellatif Rahal, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

68. **M. RAHAL** (Algérie) : En me permettant de participer aujourd'hui à vos débats, monsieur le Président, vous me donnez l'occasion de faire entendre la voix de l'Algérie dans cette belle capitale de l'Amérique latine, qui a su nous accueillir dans les traditions bien connues de son hospitalité chaleureuse et généreuse. Il était juste que la présidence du Conseil pour cette réunion particulière vous fût confiée comme un hommage à votre pays, hommage auquel nous voulons nous associer en vous exprimant nos félicitations et en vous souhaitant un plein succès dans votre tâche.

69. Nous sommes de ceux qui pensent que le Conseil a agi sagement en acceptant l'invitation de la République du Panama de se réunir dans sa capitale. Chargé du maintien de la paix internationale, le Conseil doit naturellement s'ouvrir au monde extérieur, aller au cœur même des problèmes qui se posent et témoigner ainsi de son souci d'indépendance et de réalisme en échappant périodiquement à l'atmosphère routinière mais souvent aussi contraignante de son siège permanent.

70. L'année dernière déjà, le Conseil a tenté la même expérience en tenant des réunions à Addis-Abeba. Sa présence en terre africaine avait placé au premier plan de l'actualité les problèmes de ce continent, qui ne pouvaient être mieux posés et mieux compris que dans leur cadre naturel. Les Africains n'ont pas manqué d'exprimer toute leur gratitude au Conseil pour la sollicitude qu'il manifestait ainsi à leurs préoccupations et pour l'intérêt renouvelé que l'opinion internationale était amenée à leur accorder.

71. L'Amérique latine a également ses préoccupations, que nous partageons, et ses difficultés, que nous connaissons. Par nombre de leurs aspects, les problèmes de l'Amérique latine sont identiques à ceux de l'Afrique : ils sont du reste caractéristiques de ce qu'on appelle le tiers monde. Les conditions dans lesquelles ils se posent çà et là peuvent cacher la similitude de leur nature, mais elles ne peuvent pas dissimuler la nécessité pour tous ces pays d'unir leurs efforts et de resserrer leurs rangs pour conjurer ensemble les menaces dirigées contre leur indépendance, les dangers affectant leur sécurité et les entraves apportées à leur développement.

72. Nous considérons donc que la présente réunion du Conseil à Panama doit être interprétée comme une manifestation nouvelle de l'intérêt de la communauté internationale pour les problèmes du tiers monde. Si elle nous

donne satisfaction, sans pour cela nous entretenir dans des illusions déraisonnables, elle fournit également au Conseil — et aux institutions internationales — l'occasion de regagner auprès de nos peuples un crédit et une confiance qu'un quart de siècle d'espoirs déçus et d'inquiétudes inapaisées avait, il faut bien le dire, passablement affaiblis.

73. En intervenant aujourd'hui dans votre débat, la délégation de la République algérienne démocratique et populaire veut d'abord apporter un témoignage de sympathie et d'amitié à la République du Panama, avec laquelle elle vient de nouer des relations diplomatiques qui consacrent une longue tradition de cordialité et de compréhension. Elle veut, à travers le Conseil de sécurité, transmettre au peuple panaméen et à ses dirigeants le salut du peuple et du Gouvernement algériens, les assurer de la solidarité de l'Algérie dans la tâche admirable qu'ils ont entreprise pour réaffirmer et consolider leur indépendance nationale et leur exprimer les vœux fraternels que nous formons pour le succès de leur lutte, pour le bien-être de leur peuple et pour la grandeur de leur pays.

74. La participation de la délégation algérienne est aussi une manifestation de l'intérêt que porte l'Algérie à l'Amérique latine et à ses problèmes, dans le cadre des liens d'amitié qu'elle entretient avec les pays de ce continent et dans celui d'une lutte où, à plusieurs reprises déjà, elle s'est trouvée à leurs côtés dans la poursuite d'objectifs communs qui soulignent combien nos préoccupations sont identiques.

75. Enfin, la part que veut prendre notre délégation dans ce débat doit être considérée comme une contribution à la défense de la cause des pays du tiers monde, un appel à l'opinion internationale pour qu'elle prenne conscience des problèmes qui sont les leurs et des dangers que leur persistance représente pour la paix mondiale. L'avenir de l'humanité est sans doute moins menacé par les risques d'une conflagration nucléaire que par ceux qui résulteraient du développement d'une situation explosive dans les pays du tiers monde.

76. Le monde contemporain a ses maladies chroniques, avec lesquelles il s'est accoutumé à cohabiter, qu'il arrive même à oublier mais qui, régulièrement, insidieusement, le minent et le rongent, préparant la crise inévitable qui pourrait lui être fatale. Seules les parties de ce grand organisme directement exposées au mal en ressentent les effets douloureux et en mesurent avec angoisse les progrès. Ces maladies chroniques résultent de l'inégalité croissante des peuples, de l'ordre injuste qui commande les relations internationales, de la volonté de puissance et de domination que manifestent les plus forts à l'égard des plus faibles. Il s'agit sans doute là de tares originelles de la société humaine, mais la conscience que prennent tous les peuples de leur place dans la communauté internationale brise leur résignation à leur sort et les pousse à lutter contre une situation d'infériorité qu'ils ne peuvent plus accepter. L'aspiration à la liberté et au bien-être est aujourd'hui commune à toutes les nations et elle détermine de manière inéluctable l'évolution du monde dans lequel nous vivons.

77. Si les régions d'Afrique continuent à souffrir de la domination coloniale, l'intervention étrangère apparaît sous

les formes les plus diverses en Afrique aussi bien qu'en Asie et en Amérique latine. Poursuivant des objectifs politiques en même temps qu'économiques, cette intervention s'appuie sur les moyens les plus puissants et ne recule pas devant les méthodes les plus brutales. L'exemple du Viet-Nam est encore présent dans toutes les mémoires et le restera sans doute longtemps encore malgré la cessation des combats, qui a été saluée à travers le monde avec un soulagement combien compréhensible.

78. Le blocus de Cuba, imposé par les Etats-Unis d'Amérique, relève de cette même tendance à dénier aux petits peuples la liberté des options politiques et économiques que les grandes puissances revendiquent pour elles-mêmes. Le pillage et l'exploitation des ressources naturelles des pays du tiers monde constituent une autre forme, et non la moins dangereuse, d'intervention étrangère depuis la belle période de l'expansion coloniale et, s'ils se poursuivent par des méthodes moins ostensibles, ils n'en demeurent pas moins une atteinte très grave à leurs intérêts que nos peuples ne sauraient plus longtemps tolérer.

79. La lutte contre ces tentatives d'asservissement politique et d'exploitation économique n'est sans doute pas facile, nous le savons bien, et elle impose à nos pays les sacrifices les plus lourds, une vigilance permanente et une persévérance quelquefois inhumaine dans les efforts. Notre volonté de consacrer toutes nos énergies à ce combat, vital pour nous, doit ne permettre aucun doute et convaincre la conscience internationale de l'importance primordiale que nous accordons à son enjeu.

80. Les pays du tiers monde, autant que les autres et peut-être plus que les autres, sont anxieux de voir renforcer la paix mondiale et la sécurité internationale. Ils savent par expérience les dangers que ferait peser sur eux une flagration internationale, même s'ils n'en étaient pas les acteurs directs. Ils savent qu'ils seraient entraînés dans la même catastrophe qui précipiterait l'humanité entière dans un holocauste généralisé dans lequel ils ne seraient pas épargnés. Ils savent que chaque fois que la paix se trouve menacée sont compromis leurs efforts pour consolider leur indépendance et assurer leur développement. Ils sont donc les premiers intéressés à l'établissement d'un ordre international fondé sur des relations confiantes entre les peuples et débarrassées des méfiances, des inquiétudes et des appréhensions qui créent les tensions et engendrent les conflits.

81. Mais il faudra bien que la communauté internationale ait conscience que la stabilité de l'équilibre mondial peut aussi être mise en danger par la situation qui règne dans les pays du tiers monde, par l'insatisfaction de leurs peuples, par le sentiment des frustrations et des injustices qu'ils subissent. Nous applaudissons à la coexistence pacifique qui semble s'étendre entre les plus grandes puissances; nous nous réjouissons de ce que la confrontation ait cédé la place à une collaboration qui nous libère de la crainte que leur opposition ne nous entraîne malgré nous dans un affrontement où notre propre existence aurait été mise en jeu. Mais cette coexistence pacifique ne saurait dissiper nos appréhensions que si elle s'applique également aux rapports que ces

grandes puissances entretiennent avec nos pays, si la compréhension entre les plus forts ne se fait pas au détriment de notre liberté et de nos intérêts et si elle n'aboutit pas au partage du monde en zones d'influence où chacune d'elles se réserverait la possibilité d'exercer sa domination. Nous ne croyons pas en un équilibre international fondé sur un partage du monde entre les grandes puissances et qui confierait à leur soin exclusif la responsabilité de veiller au maintien de la paix mondiale.

82. Le monde contemporain est certes formé de grandes puissances et de petits pays qui ne peuvent jouer le même rôle dans le maintien d'un équilibre international satisfaisant mais qui y contribuent tous dans la mesure de leurs moyens et en vertu d'une solidarité qui peut apparaître comme négligeable aux yeux de certains mais qui n'en a pas moins un caractère impératif qu'il serait dangereux d'ignorer. La sécurité internationale est en définitive l'affaire de tous les peuples, et elle ne saurait autrement exister.

83. Nous reconnaissons bien sûr aux grandes puissances le rôle particulier, le rôle prépondérant, que leurs moyens leur permettent d'exercer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La puissance ne comporte évidemment pas que des privilèges; elle est également génératrice de devoirs et d'obligations dont le respect est essentiel au déroulement harmonieux de la vie internationale.

84. La place exceptionnelle qu'occupent les grandes puissances dans les responsabilités de maintien de la paix leur est expressément et à juste titre reconnue dans la Charte et dans les organes chargés de son application, en particulier au sein du Conseil de sécurité. Les sièges permanents qui leur sont attribués au Conseil consacrent l'importance et la continuité de leurs responsabilités dans l'ordre mondial et les confirment dans le rôle de gardiennes vigilantes de la paix internationale. Le droit de veto dont elles disposent constitue un privilège incontestable qui compense en quelque sorte la charge particulière dont elles sont investies.

85. Mais, de la même manière que la puissance peut être utilisée dans la poursuite d'objectifs égoïstes et pour la défense de privilèges injustes, le droit de veto peut aussi servir à couvrir des abus, à dissimuler sous un écran de légalité des situations contraires au droit des gens et, en fin de compte, à fournir une arme supplémentaire au service de la volonté de domination. Ainsi utilisé, le droit de veto revêt un caractère d'immoralité qui le rend condamnable et qui le détourne de son objet initial, tel qu'il découle des principes mêmes de la Charte. Nous pensons qu'il devrait être inadmissible qu'une grande puissance fasse usage de son droit de veto dans une affaire où elle se trouve elle-même en cause et lorsque, par cet usage abusif d'un privilège qui lui a été reconnu du fait même de sa puissance, elle veut se soustraire à l'application normale des règles du droit qui devraient s'imposer uniformément à toutes les nations, sans considération de leurs dimensions, de leurs moyens ou de leur place dans la communauté internationale. Cet usage du droit de veto est encore plus condamnable lorsqu'une grande puissance y recourt dans un conflit qui l'oppose à un

petit pays et où elle dispose déjà de l'avantage que lui donnent sa supériorité matérielle et surtout celle de ses moyens militaires. Dans ce cas, le droit de veto fait du droit international le droit du plus fort, ce qui le prive de son soubassement moral, qui est le fondement même de la justice internationale.

86. La justice internationale, c'est ce que, aujourd'hui encore, nous venons revendiquer auprès du Conseil. Et cette revendication prend une résonance particulière lorsque le Conseil se trouve réuni à Panama, dans l'une de ces régions du monde où justement se trouvent en conflit les intérêts d'une grande puissance et les aspirations d'un petit pays à son indépendance et à la préservation de sa souveraineté sur son territoire et sur ses ressources. Rien ne pourrait justifier que les intérêts de la grande puissance priment ceux du pays où ils se situent, tout comme les considérations de sécurité ne sauraient en aucune manière ignorer les préoccupations légitimes de ce pays en ce qui concerne sa protection contre toute atteinte extérieure.

87. En définitive, c'est en cela que réside l'une des causes principales des incompréhensions qui séparent de plus en plus les pays du tiers monde de certaines grandes puissances et qui fournissent les motifs de nos inquiétudes pour le maintien de la paix dans le monde. Les grandes puissances considèrent que cette paix repose avant tout sur la préservation de leur propre sécurité; elles ont raison en cela, mais cette sécurité ne deviendra réelle que lorsqu'elle s'étendra également aux pays du tiers monde. La tendance de certaines grandes puissances à placer les frontières de leur sécurité dans des régions du monde qu'elles recouvrent de leur influence est extrêmement dangereuse, et nous n'accepterons jamais de nous y prêter ou de nous y soumettre. Elle constitue en tout cas une manifestation de l'esprit de domination que nous avons déjà condamné, et les peuples du tiers monde trouveront toujours en eux-mêmes suffisamment de force et de détermination pour faire respecter leur volonté d'indépendance et pour résister à une ingérence que, maintenant plus que jamais, ils sont décidés à ne plus tolérer.

88. Une telle attitude des pays du tiers monde serait sans doute mal comprise si elle était interprétée comme une hostilité systématique à l'égard des grandes puissances et unissant dans une même réprobation leurs comportements sur la scène internationale. La distribution des forces dans le monde échappe à notre volonté et nous l'acceptons avec réalisme, comme nous mesurons avec objectivité la contribution que chaque pays peut apporter à notre poursuite en commun de l'édification d'un monde fondé sur une justice égale pour tous. Mais, dans les rapports entre les nations comme dans les rapports entre les hommes, la force ne trouve sa justification que lorsqu'elle se met au service du droit. L'avenir de l'humanité nous concerne tous au même titre, et tous les peuples du monde ont leur part de responsabilité dans sa préservation et dans son orientation vers une meilleure compréhension entre les hommes et une vie meilleure pour les générations futures.

89. C'est là un acte de foi que nous fondons sur la sagesse des hommes et la bonne volonté des gouvernements, en

dépité des difficultés présentes et des tensions qui marquent ça et là les relations internationales. En le proclamant ici même, à Panama, et au milieu de ce peuple panaméen dont nous partageons les aspirations et les espoirs, nous voulons en même temps rendre hommage à tous ceux qui, à travers le monde, ont mis leur vie au service de la justice et de la liberté et qui nous donnent des raisons d'espérer même dans les moments difficiles que nous traversons.

90. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : La délégation soviétique tient tout d'abord à exprimer sa gratitude au Gouvernement et au peuple panaméens pour l'accueil chaleureux et empressé qu'ils ont réservé aux membres du Conseil de sécurité venus à Panama sur l'aimable invitation du Gouvernement panaméen; la délégation soviétique les remercie également d'avoir créé les conditions favorables nécessaires aux travaux du Conseil dans cette ville magnifique. Nous avons déjà eu le plaisir de vous rencontrer, monsieur le Président, au Siège de l'ONU à New York. A présent, c'est avec une grande satisfaction que nous vous retrouvons ici, dans votre patrie, sur votre sol natal, dans la capitale de votre pays, dont nous apprécions tous la généreuse hospitalité et qui a donné au Conseil l'excellente occasion de se réunir en Amérique latine, pour la première fois dans l'histoire de l'ONU, afin d'examiner la question du renforcement de la paix et de la sécurité internationales dans cette importante région du monde et de discuter d'un problème brûlant qui préoccupe votre pays et votre peuple.

91. Nous avons été profondément affligés d'apprendre le décès de M. Chacko et nous exprimons nos sincères condoléances à l'occasion de sa mort prématurée. R ressortissant de l'Inde — pays ami de l'URSS —, c'était un fonctionnaire éminent du Secrétariat de l'ONU; il était à la fois actif, expérimenté et conscient de ses responsabilités. C'était aussi un homme profondément dévoué aux idéaux élevés des Nations Unies; il a consacré toute son énergie, ses connaissances et son expérience à servir la noble cause que constituent le renforcement de la paix et de la sécurité internationales ainsi que le développement et le raffermissement de la coopération entre les Etats et les peuples. Nous prions le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint dont M. Chacko était un collaborateur immédiat de transmettre à la famille du défunt nos très sincères et profondes condoléances.

92. Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, on le sait, est l'un des problèmes les plus importants de notre époque pour chaque région du globe et pour le monde dans son ensemble. L'Organisation des Nations Unies se doit d'accorder une attention constante à ce problème parce qu'elle est le centre même des efforts conjoints que déploient tous les Etats et leurs peuples pour maintenir et consolider la paix et la sécurité internationales et qu'elle a pour objectif principal d'épargner aux générations présentes et futures le fléau de la guerre. Les membres du Conseil se doivent de faire porter leur attention sur la paix et la sécurité lorsqu'ils traiteront de la question des mesures à prendre pour maintenir et renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, qui est inscrite à l'ordre du jour.

93. Le Conseil de sécurité s'est réuni à Panama à la suite d'une décision prise sur l'initiative du Gouvernement panaméen et qui a été appuyée par tous les pays d'Amérique latine et par un grand nombre d'autres Etats Membres de l'ONU. Le fait même que le Conseil se réunisse ici revêt une importance historique tant pour l'évolution des relations internationales sur l'ensemble du continent américain que pour le renforcement du rôle joué par les Etats latino-américains dans les relations internationales et l'accroissement de leur participation à la vie internationale et aux activités de l'ONU. Ce fait témoigne du désir des pays latino-américains de contribuer plus activement à résoudre les questions du maintien et du renforcement de la paix et de la sécurité, de consolider leur souveraineté et leur indépendance nationales, de s'opposer vigoureusement à l'immixtion impérialiste dans les affaires intérieures des pays d'Amérique latine, d'obtenir la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations dans les relations entre Etats et, enfin, de contribuer activement à une solution du problème du désarmement.

94. L'intérêt que présentent les réunions du Conseil de sécurité à Panama pour l'examen du problème de la paix et de la sécurité en Amérique latine n'est pas exclusivement limité au continent latino-américain. Après l'initiative des Etats africains Membres de l'ONU qui a abouti aux réunions anti-impérialistes et anticolonialistes que le Conseil a tenues avec succès en Afrique au début de l'année dernière, l'initiative que viennent de prendre les pays d'Amérique latine confirme à nouveau le souci des pays en développement — ou, comme on les appelle à l'ONU, des pays "du tiers monde" — d'accroître l'efficacité de l'ONU en tant qu'organisation internationale ayant pour objectif, aux termes de la Charte, de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité et de développer entre les nations des relations amicales fondées sur l'égalité totale en droits, la non-intervention et la coopération amicale.

95. Le Conseil examine les mesures de nature à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine au moment où, dans d'autres régions du globe et en fait dans le monde entier, l'influence bénéfique de l'évolution positive importante qui a marqué la situation internationale au cours des dernières années se fait de plus en plus sentir.

96. Sur la scène mondiale, la tendance à la normalisation des relations internationales, à la détente et au règlement pacifique des problèmes urgents s'affirme toujours davantage, tandis que l'on prend une conscience accrue de la nécessité de développer les relations internationales sur la base du principe de la coexistence pacifique des Etats dotés de systèmes sociaux différents et du non-recours à la force dans les relations entre Etats.

97. L'événement international récent le plus important a été la cessation de la guerre du Viet-Nam. La conférence internationale sur le Viet-Nam qui s'est tenue récemment à Paris a sanctionné les accords intervenus entre les parties; il faut maintenant que ces accords soient appliqués afin que le peuple vietnamien épris de liberté, qui a défendu héroï-

quement sa dignité, sa liberté et son indépendance nationale en luttant contre l'agression, puisse réaliser ses aspirations nationales et déterminer lui-même son destin dans des conditions de paix et sans ingérence extérieure.

98. L'Europe connaît une détente notable et une amélioration considérable du climat politique international. Sur ce continent, l'initiative prise par l'Union soviétique et tous les autres pays de la communauté socialiste a amorcé un tournant radical marquant la transition de la tension, l'hostilité et l'affrontement qui caractérisaient l'époque de la "guerre froide" à une coopération concrète entre Etats dotés de systèmes sociaux différents dans des conditions de paix et de compréhension mutuelle.

99. C'est en effet en Europe que, dans la première moitié de ce siècle, se sont déclenchées deux guerres sanglantes qui ont gagné ensuite le monde entier. Il suffit de se rappeler — et le peuple soviétique ne l'oubliera jamais — que la seconde guerre mondiale a fait 50 millions de morts. C'est le peuple soviétique qui a eu le plus grand nombre de victimes. Notre pays a en effet perdu plus de 20 millions de ses enfants. Dans toute l'histoire de l'humanité, jamais un acte d'agression ni une guerre n'a infligé à un pays des pertes en vies humaines aussi effroyables. Nous savons ce qu'est la guerre et nous ne la souhaitons pas plus aux autres nations qu'à nous-mêmes. Voilà pourquoi le peuple soviétique est un partisan aussi ardent et inébranlable de la paix dans le monde entier.

100. Les événements qui se sont déroulés en Europe et en Indochine indiquent qu'il est également possible de trouver des solutions pacifiques équitables à d'autres conflits et de parvenir à un règlement au Moyen-Orient pour éliminer également ce dangereux foyer de guerre. A cette fin, il est indispensable que le Conseil de sécurité et, au premier chef, ses membres permanents déploient tous leurs efforts.

101. Les changements positifs qui se sont produits sur la scène internationale traduisent les objectifs pour lesquels l'Union soviétique et tous les pays de la communauté socialiste mènent une lutte constante et inlassable. Ces objectifs, énoncés il y a plus d'un demi-siècle par le grand Lénine, fondateur de l'Etat soviétique, déterminent encore de nos jours les tendances fondamentales de la politique extérieure de l'Union soviétique. Ils consistent avant tout à renforcer la paix et la sécurité internationales. Comme elle l'a toujours fait par le passé, l'URSS continuera à s'opposer à la politique d'agression et à l'arbitraire dans les relations internationales. Dans sa politique extérieure, l'URSS vise à aider tous les peuples à jouir de leurs droits inaliénables, et au premier chef de leur droit à l'indépendance et à un développement autonome sans ingérence ni pression de l'extérieur.

102. Cette politique étrangère léniniste que pratique l'Union soviétique a été énoncée et réaffirmée une fois de plus dans le programme de paix et de coopération internationales adopté par le XXIV^e Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Elle a pour objectifs principaux l'amélioration des relations internationales, la garantie du non-recours à la force, la libération des peuples coloniaux et

l'instauration d'une coopération efficace entre les Etats, quelle que soit leur structure sociale.

103. Le programme de paix soviétique tend à éliminer les foyers de guerre qui subsistent encore dans les diverses régions du globe et à favoriser un règlement politique des conflits qui existent dans ces régions, sur la base du respect des droits légitimes des Etats et des peuples qui ont été victimes de l'agression ou qui en sont menacés. Il repose sur l'idée qu'il faut opposer une résistance ferme et constante à tout acte d'agression et d'arbitraire international. Pour ce faire, il faut avoir pleinement recours aux possibilités qu'offre l'Organisation des Nations Unies.

104. Le programme de paix soviétique prévoit que la renonciation à la menace ou à l'emploi de la force, y compris bien entendu l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires, doit devenir une loi de la vie internationale et des relations entre Etats. Nous nous félicitons de ce que la position de l'URSS coïncide parfaitement avec celle des pays du "tiers monde" sur cette question importante de notre époque.

105. Conformément à la position des pays du "tiers monde" sur la question du non-recours à la force, et sur l'initiative de l'Union soviétique, l'Assemblée générale a adopté à une grande majorité, lors de sa vingt-septième session, une résolution dans laquelle elle proclame solennellement au nom des Etats Membres de l'ONU le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [2936 (XXVII)]. Comme l'a déclaré M. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste soviétique, dans le rapport qu'il a présenté à l'occasion du cinquantenaire de la formation de l'Union soviétique, cette résolution a constitué un événement majeur de la vie internationale. M. Brejnev a souligné qu'en application de cette résolution l'Union soviétique est disposée à conclure des accords avec toute puissance dotée d'armes nucléaires et à contracter des obligations bilatérales appropriées concernant le non-recours à la force, y compris l'interdiction d'utiliser des armes nucléaires contre une partie contractante.

106. Nous sommes profondément convaincus que la renonciation à l'emploi de la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires répondent aux intérêts de tous les Etats, grands et petits, et de leur population, quels que soient leur système social, la superficie de leur territoire, le chiffre de leur population ou leur potentiel militaire.

107. Lorsque l'Assemblée générale a examiné cette question, une majorité considérable d'Etats Membres ont également appuyé la proposition tendant à ce que le Conseil de sécurité, pour sa part, prenne le plus tôt possible des mesures appropriées en vue de donner plein effet à cette déclaration solennelle de l'Assemblée. Il est donc indispensable que le Conseil adopte une décision qui serait obligatoire pour les Etats afin qu'ils s'inspirent de cette déclaration dans leurs relations internationales.

108. Nous jugeons à cet égard particulièrement affligeante l'attitude de ceux qui réclament en paroles l'interdiction

complète des armes nucléaires mais qui, en fait, sont opposés à la Déclaration sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires et ont voté contre la résolution de l'Assemblée générale.

109. Dans la politique de l'Union soviétique, les problèmes du renforcement de la sécurité internationale occupent une place importante. Guidée par les principes de paix, de bon voisinage et d'amitié entre les peuples, l'Union soviétique a proposé, outre la réunion d'une conférence paneuropéenne sur les questions de sécurité, la création d'un système de sécurité collective en Asie, auquel participeraient tous les pays de cette région sur un pied d'égalité, pourvu qu'un tel système ne soit pas dirigé contre un Etat quel qu'il soit.

110. L'Union soviétique part de l'idée que tout système de sécurité régionale répondant aux stipulations de la Charte des Nations Unies ne doit pas servir les intérêts étroits de certaines puissances ou d'un petit groupe de pays mais doit reposer sur le respect des droits et des intérêts de tous les Etats d'une région, indépendamment de leur système social et politique, et sur la coopération entre ces Etats sans discrimination aucune.

111. La Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, adoptée à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale [résolution 2734 (XXV)] sur l'initiative de l'URSS, réaffirme et consacre les principes qui régissent les relations entre les Etats et que tous les Etats doivent scrupuleusement respecter si l'on veut maintenir la paix dans le monde et assurer la sécurité internationale. A l'heure où le Conseil examine la question du maintien et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales en Amérique latine, il y a lieu de rappeler avec une satisfaction particulière que les pays d'Amérique latine ont apporté une contribution considérable à l'élaboration de cette déclaration et à son adoption par l'Assemblée générale. Nous nous félicitons également du fait que c'est sur l'initiative des pays d'Amérique latine que l'Assemblée a adopté le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force ou par la guerre, principe qui est devenu désormais une norme du droit international.

112. L'Etat soviétique mène depuis sa création une lutte systématique et inlassable en faveur du désarmement. Nous suivons en cela les préceptes de Lénine, fondateur et chef de l'Etat soviétique, qui a déclaré que le désarmement était l'idéal du socialisme. Depuis lors, l'URSS a toujours été à l'avant-garde de la lutte pour le désarmement. Un certain nombre de traités importants ont pu être conclus depuis dix ans sur des questions telles que l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, la non-prolifération des armes nucléaires et l'interdiction des armes bactériologiques, mais ce n'est là qu'un modeste début.

113. Soucieux d'intensifier la lutte visant à mettre fin à la course aux armements de tous types, le Gouvernement soviétique a pris l'initiative de proposer, à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, la convocation d'une

conférence mondiale sur le désarmement. Cette proposition, qui correspond pleinement aux décisions adoptées au cours des différentes conférences des pays non alignés, depuis la conférence du Caire jusqu'à celle de Georgetown, a été appuyée par la majorité écrasante des Etats Membres de l'ONU. A sa vingt-septième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution [2930 (XXVII)] par laquelle elle créait un comité spécial chargé de préparer la réunion de la Conférence. Il convient que cette résolution soit appliquée et que le Comité entame ses travaux. Il faut surmonter la résistance et l'opposition de ceux qui, après avoir voté en faveur de cette résolution ou s'être abstenus, entravent à présent la préparation de cette conférence internationale importante qui a recueilli les suffrages de 105 Etats à la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

114. A l'heure actuelle, alors que le climat international s'assainit, les circonstances se prêtent particulièrement bien à la préparation de la Conférence mondiale du désarmement. Cette conférence contribuera à son tour à la normalisation des relations internationales, au ralentissement et à la cessation de la course aux armements qui coûte chaque année plus de 220 milliards de dollars.

115. Nul n'ignore la position de l'Union soviétique qui milite en faveur de l'élimination des bases militaires étrangères. Après la création de l'ONU, l'Union soviétique a été la première à proposer l'élimination de toutes les bases militaires se trouvant en territoire étranger.

116. Comme avec les autres pays du globe, les relations de l'Union soviétique avec les pays d'Amérique latine sont fondées sur les principes formulés par Lénine, fondateur et chef de l'Etat soviétique : égalité des droits, respect de l'intégrité territoriale, non-ingérence dans les affaires intérieures et développement d'une coopération mutuellement avantageuse.

117. Il y aura cinquante ans — tout un demi-siècle — l'année prochaine que l'Union soviétique a, pour la première fois, établi sur la base de ces mêmes principes des relations égalitaires et mutuellement avantageuses avec un pays d'Amérique latine, le Mexique, dont le Président, M. Echeverría, se rendra bientôt en Union soviétique. L'amitié fraternelle et la coopération entre l'Union soviétique et la République de Cuba se développent et se renforcent, ainsi que les relations et la coopération entre l'Union soviétique et le Chili, le Pérou et les autres pays d'Amérique latine qui en manifestent le désir. Le Président du Chili s'est rendu récemment en visite officielle dans notre pays.

118. Fidèle aux principes léninistes de paix, de liberté et d'indépendance des peuples, l'Union soviétique appuie toujours les demandes légitimes des pays d'Amérique latine qui cherchent à maintenir et à renforcer leur souveraineté nationale, y compris leur droit souverain sur les ressources naturelles de leur territoire. Au cours des délibérations actuelles du Conseil, presque tous les représentants des pays d'Amérique latine ont abordé ce problème dans leurs interventions.

119. Le continent latino-américain est l'une des régions du monde les plus riches en ressources naturelles. Il semblerait que, de ce fait, ce continent ait dû devenir depuis longtemps l'une des régions les plus développées et les plus florissantes du globe. Maintes personnes demandent pourquoi les pays d'Amérique latine qui disposent de ressources naturelles considérables n'ont pas encore atteint un niveau suffisant de développement économique. Elles concluent à juste titre que cet état de choses tient essentiellement à ce que le développement des pays d'Amérique latine est entravé par les monopoles impérialistes internationaux qui exploitent leurs ressources naturelles, dont ils retirent des bénéfices considérables en ne laissant pratiquement rien pour le développement économique et social des pays aux dépens desquels ils prospèrent.

120. Il convient de rappeler ici la brillante intervention qu'a faite M. Allende, président de la République du Chili, à la vingt-septième session de l'Assemblée générale, l'an dernier⁴. Il a déclaré que les bénéfices des monopoles internationaux opérant au Chili avaient dépassé 200 p. 100 certaines années et que ces monopoles avaient tiré plusieurs milliards de bénéfices de l'exploitation des seuls gisements de cuivre chiliens, au détriment du développement économique et social du pays.

121. Il est donc tout à fait naturel que les peuples d'Amérique latine aspirent à devenir maîtres de leurs pays et de leurs ressources. La tendance croissante de ces nations à se libérer de l'emprise des monopoles impérialistes internationaux constitue le ressort principal des événements qui se sont déroulés dans cette région au cours des dernières années.

122. Le peuple soviétique se sent solidaire de ces aspirations légitimes qu'il comprend fort bien. En octobre 1917, notre pays s'est libéré à la fois du régime tsariste et de l'emprise des capitaux étrangers. L'Union soviétique appuie les demandes justifiées des pays d'Amérique latine touchant à la protection de leur souveraineté nationale sur les ressources naturelles. Conformément à cette position de principe, la délégation soviétique appuie le projet de résolution présenté aujourd'hui par les délégations panaméenne, péruvienne et yougoslave dans le document S/10932, et elle votera en sa faveur.

123. L'ONU a adopté maintes résolutions sur la reconnaissance des droits souverains de chaque pays à disposer de ses ressources naturelles dans l'intérêt de sa population. Cependant, dès qu'un pays en développement veut exercer ce droit souverain, il fait immédiatement l'objet de menaces et de pressions de la part des monopoles internationaux. Cette politique d'influence qui tend à empêcher les pays en développement d'exercer leurs droits souverains légitimes est de nos jours plus subtile et, disons-le, plus sournoise. Le pays en cause fait l'objet d'un blocus économique et financier, ses sources de crédit sont coupées et ses échanges commerciaux qui ne sont déjà guère profitables sont soumis à des termes encore plus durs.

⁴ *Ibid.*, vingt-septième session, Séances plénières, 2096ème séance.

124. Les mesures économiques et sociales qu'un pays applique en vue de recouvrer l'utilisation de ses ressources nationales pour assurer son indépendance économique et politique sont, bien entendu, tout à fait justes et légitimes; elles sont conformes à la Charte et aux multiples résolutions adoptées par l'ONU. Il incombe donc à l'ONU de contribuer dans la mesure du possible à renforcer la souveraineté et l'indépendance nationale des Etats.

125. Nous condamnons résolument la pratique impérialiste consistant à user de représailles pour continuer à exploiter et à opprimer les peuples des pays en développement.

126. L'Union soviétique est fermement opposée à toute tentative visant à exercer directement ou indirectement une pression sur les Etats dont les peuples ont obtenu, grâce à une lutte acharnée, le droit à un développement indépendant, qui construisent leur économie nationale, effectuent des transformations économiques et sociales progressistes et défendent leur droit souverain de disposer des ressources naturelles leur appartenant. A ce propos, il est évident aux yeux de tous que la politique de coercition, de blocus et d'isolement dirigée contre la République de Cuba est une violation flagrante des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

127. La communauté mondiale et l'histoire ont condamné depuis longtemps l'impérialisme et le colonialisme, qui sont considérés comme des phénomènes inadmissibles dans le monde contemporain. On continue néanmoins à assister à des manifestations de colonialisme et de néo-colonialisme en Amérique latine. Pour la paix internationale et dans l'intérêt des peuples d'Amérique latine, le Conseil doit condamner cette politique impérialiste. Dans les interventions qu'ils ont faites devant le Conseil, un certain nombre de représentants des pays latino-américains ont soulevé en termes concrets la question des territoires coloniaux situés en Amérique latine auxquels il y a lieu d'appliquer la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. A cet égard, il faut que l'ONU prenne des mesures pour veiller à ce que la méthode des négociations portant sur les problèmes des territoires coloniaux en Amérique latine ne soit pas utilisée, en réalité, pour maintenir et perpétuer la domination colonialiste et néo-colonialiste et retarder la solution du problème colonial.

128. Etant donné que, dans leurs interventions au Conseil, un certain nombre de représentants ont mentionné la question d'une zone dénucléarisée en Amérique latine, la délégation soviétique tient à formuler les considérations suivantes.

129. Depuis de nombreuses années déjà, l'Union soviétique préconise la création de zones dénucléarisées dans diverses régions du globe. Nous considérons en effet que l'établissement de zones dénucléarisées doit limiter réellement et efficacement les régions où peuvent être installées des armes nucléaires et qu'il doit contribuer pleinement à empêcher la diffusion directe ou indirecte de ces armes. Ce sont non seulement les groupes d'Etats englobant un

continent tout entier ou une zone géographique importante qui peuvent s'engager à créer des zones dénucléarisées, mais également des groupes d'Etats plus restreints et même des pays isolés.

130. Comme on le sait, l'Union soviétique est favorable à la noble idée de la création d'une zone dénucléarisée en Amérique latine à la condition, bien entendu, qu'elle soit effectivement exempte de toute arme nucléaire et ne fasse l'objet d'aucune clause restrictive écrite ni d'aucune possibilité d'échappatoire qui permettrait de violer son statut de zone dénucléarisée.

131. Nous abordons ce problème international important dans son principe, avec honnêteté et franchise. Nous refusons de jouer l'hypocrisie ou de donner aux Etats et aux peuples d'Amérique latine une fausse impression, comme le font certains qui préconisent en paroles la conclusion d'un accord sur une zone dénucléarisée alors qu'ils n'adhèrent pas à cet accord sous des prétextes fallacieux. Nous refusons de fermer les yeux, comme certains, sur la réalité et de méconnaître le fait qu'une grande puissance nucléaire — je souligne qu'il s'agit bien d'une et non de deux puissances, à l'intention de ceux qui aiment à spéculer sur l'expression artificielle "une ou deux grandes puissances" — a toujours la possibilité de transporter des armes nucléaires par l'Amérique latine et y possède de nombreuses bases militaires.

132. En convertissant les territoires des pays d'Amérique latine en une zone entièrement exempte d'armes nucléaires, on apporterait sans aucun doute une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales sur le continent latino-américain et dans le monde entier. Par conséquent, les efforts déployés par les Etats d'Amérique latine pour garder leurs territoires exempts à jamais de toute arme nucléaire méritent tout l'appui possible. Cette idée est pleinement conforme à la lettre et à l'esprit de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session sur l'initiative de l'Union soviétique, à savoir le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires.

133. Le Gouvernement soviétique s'est déclaré disposé à prendre l'engagement de respecter le statut de zone dénucléarisée adopté par le Mexique, étant entendu que d'autres puissances nucléaires feront de même.

134. Si, à leur tour, d'autres pays d'Amérique latine font effectivement de leur territoire une zone totalement exempte d'armes nucléaires, l'Union soviétique sera disposée à respecter le statut de ces pays en tant que zone dénucléarisée. Il faut dans ce cadre interdire bien entendu le passage ou le transport d'armes nucléaires à travers le territoire des Etats faisant partie de la zone ainsi que les essais nucléaires à des fins pacifiques effectués contrairement aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Par ailleurs, un accord portant sur une zone dénucléarisée ne doit pas s'appliquer aux étendues illimitées de haute mer de l'Atlantique et du Pacifique.

135. L'Union soviétique se réserve le droit de revenir sur ses engagements concernant l'observation du statut des zones dénucléarisées si un Etat quelconque à l'égard duquel l'Union soviétique aurait assumé certaines obligations commettait un acte d'agression ou s'en faisait le complice.

136. La délégation soviétique a écouté avec attention l'intervention convaincante de M. Torrijos, chef du Gouvernement panaméen, qui a soulevé la question de la souveraineté du Panama sur la Zone du canal [1695^{ème} séance]. On ne saurait guère nier l'extrême importance que revêt ce problème pour le Panama, dont le gouvernement a signalé à plusieurs reprises cette question à l'attention de l'ONU.

137. Les membres du Conseil ont entendu de nombreux représentants de pays d'Amérique latine faire des déclarations et exposer leurs opinions sur la question du canal de Panama. Le Conseil ne saurait méconnaître le fait que les propositions légitimes présentées par le Panama à cet égard sont largement appuyées par les Etats d'Amérique latine — cette discussion en est la preuve — et suscitent à travers le monde entier des réactions favorables. Il faut relever avant tout qu'aucun des ministres des affaires étrangères ou des autres représentants des pays d'Amérique latine qui ont pris la parole devant le Conseil n'a contesté que le canal de Panama et la Zone du canal faisaient partie du territoire panaméen. Tous ont été d'accord sur le principe que le canal et la zone contiguë relèvent de la souveraineté de la République du Panama.

138. La situation géographique du Panama, qui a permis la construction sur son territoire de cette voie navigable qui relie deux océans par le plus court chemin, constitue précisément pour le pays une ressource naturelle très importante, sinon sa ressource principale. C'est pourquoi nous soutenons les aspirations du peuple et du Gouvernement panaméens, qui veulent recouvrer leur souveraineté sur cette ressource naturelle et l'exploiter pour le développement du pays et dans l'intérêt de la population. Nous appuyons également le désir du Gouvernement panaméen de rétablir l'intégrité territoriale du pays. Aucune nation quelle qu'elle soit ne saurait tolérer une situation aussi artificielle, dans laquelle son territoire serait divisé en deux parties dont l'une serait en des mains étrangères. La Zone du canal, qui, du point de vue géographique, politique, économique et social, appartient à la République du Panama, fait partie intégrante de son territoire national. Le rétablissement de la souveraineté du Panama sur la Zone du canal est l'une des conditions fondamentales indispensables au développement de la nation panaméenne et à l'élimination d'un foyer permanent de tension en Amérique latine.

139. Le canal de Panama est également une voie de communication d'importance mondiale reliant deux océans; son utilisation doit être fondée sur le principe de la liberté de navigation internationale et servir les intérêts de toutes les nations du monde, sans préjudice bien entendu des droits souverains et des intérêts légitimes du Panama.

140. C'est seulement en examinant le problème avec réalisme et sérieux, en se fondant sur le respect des droits

souverains du Panama et des intérêts de la navigation internationale, que l'on pourra trouver une solution au problème du canal de Panama qui serve la paix mondiale et l'établissement de relations saines et normales entre les Etats.

141. Cela étant et du fait que le Gouvernement panaméen a saisi le Conseil de la question, la délégation soviétique tient à déclarer qu'elle est en faveur d'un règlement du problème du canal de Panama qui garantisse la souveraineté effective et la pleine juridiction du Panama sur tout son territoire tout en assurant la liberté de navigation dans le canal. La délégation soviétique appuie le projet de résolution relatif au canal de Panama présenté par les délégations panaméenne et péruvienne [S/10931], qui tend à l'abrogation de la Convention du canal isthmique de 1903 et contient une série de principes qui permettraient une solution juste et équitable de ce problème. Nous voterons en faveur de ce projet.

142. La principale raison d'être de l'ONU — on l'a déjà dit — est l'objectif énoncé au paragraphe 1 de l'Article 1 de la Charte, à savoir de "maintenir la paix et la sécurité internationales". A cette fin, l'ONU doit s'opposer fermement à l'agression et instaurer une coopération véritable entre tous les pays, quels que soient leur niveau de développement économique ou leur superficie.

143. L'ONU peut obtenir d'importants résultats si les Etats Membres voient dans l'Organisation un centre qui leur permette d'harmoniser leurs activités pour réaliser leurs objectifs communs, comme le stipule la Charte.

144. La tendance positive à une détente sur la scène internationale, qui s'est accentuée au cours de ces derniers temps, exerce une influence favorable sur les relations entre les Etats dans diverses régions du globe et doit nous inciter à redoubler d'efforts pour régler les problèmes internationaux qui requièrent une solution.

145. Il ne faut pas que le continent latino-américain reste à l'écart de ces tendances favorables. Le Conseil doit faire en sorte que la détente internationale produise également des résultats positifs dans cette région du globe. Ici aussi l'affrontement, l'usage et la menace de la force doivent céder la place à la politique de coexistence pacifique, au respect des droits légitimes des peuples et à la renonciation à l'emploi de la force dans les relations internationales.

146. Le fait que le Conseil de sécurité, organe de l'ONU auquel la Charte confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se réunisse à Panama, en Amérique latine, doit contribuer à l'instauration de nouvelles relations pacifiques et constructives entre les Etats, conformément aux exigences de notre époque.

147. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise par le Conseil, j'invite M. Talib El-Shibib, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'ONU, qui a exprimé le désir de prendre la parole au Conseil au nom de la Ligue, à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

148. M. EL-SHIBIB (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous remercier, vous et les membres du Conseil, de m'avoir permis de m'adresser au Conseil au nom de la Ligue des Etats arabes, dont les 18 membres sont représentés à l'ONU.

149. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance au Gouvernement et au peuple panaméens — et à vous personnellement, monsieur le Président —, qui ont pris l'initiative de cette invitation généreuse à laquelle nous devons la réunion ici du Conseil.

150. Après avoir examiné la question, les représentants des Etats arabes à l'ONU ont décidé à l'unanimité que le monde arabe devait participer largement à la présente réunion du Conseil à Panama pour montrer qu'il était aux côtés des peuples d'Amérique latine dans leurs justes revendications. Outre la présence du Soudan, celle des représentants de l'Algérie, de l'Egypte, de l'Irak, du Koweït, de la Libye et la mienne propre sont la preuve de la solidarité qui unit le monde arabe aux peuples du Panama et du continent latino-américain.

151. Les liens qui unissent les Arabes et les peuples latino-américains remontent à la présence arabe en Espagne. Au cours des ans, depuis la découverte du Nouveau Monde, des hommes sont venus sur ce continent de toutes les parties du monde arabe pour devenir des citoyens loyaux des divers pays latino-américains où ils se sont assimilés, renforçant encore les liens d'amitié et de coopération entre les anciens et les nouveaux pays.

152. Lorsque nous avons écouté l'allocation d'ouverture du général Omar Torrijos [*1695ème séance*], nous avons pensé, en tant qu'Arabes, qu'à quelques différences de noms géographiques près c'était pour nous qu'il parlait, c'était nous qu'il défendait avec tant d'éloquence. Lui-même n'aurait pas eu besoin pour ce faire de changer son nom. Omar est le nom illustre d'un chef célèbre de l'histoire du monde arabe, révérend dans tout l'Islam. Au vrai, le monde entier se souvient encore de lui parce que l'une de ses plus belles actions a été de faire preuve de tant de magnanimité, de justice et de tolérance envers Jérusalem lorsqu'il permit la liberté du culte dans la Ville sainte. A ce jour, Jérusalem, avec le dôme du Rocher et la mosquée d'Omar, porte témoignage de la sagesse, de la grandeur d'âme et, surtout, de l'humilité d'un Arabe nommé Omar.

153. Cette réunion du Conseil est consacrée aux problèmes de l'Amérique latine, et à juste titre. Nous devons nous louer aussi de ce que Panama ait été choisi comme siège de la première réunion du Conseil en Amérique latine. La situation géographique particulière du Panama, qui lie les deux Amériques, ne nous laisse pas oublier que le monde arabe est à la croisée des chemins entre les continents de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe.

154. Chacun s'est félicité de ce que nos discussions ici aient pour objet les problèmes de l'Amérique latine. Nous n'avons nul désir, en conséquence, d'y mêler d'autres questions, pour urgentes et importantes qu'elles soient. En

fait, nous sommes heureux de cette occasion donnée aux Arabes de se faire entendre dans cette capitale latino-américaine, pour payer de retour, avec force et en toute sincérité, les Etats d'Amérique latine qui de plus en plus accordent leur appui à la cause arabe. Je dois toutefois noter avec gratitude que deux représentants, ceux de la Guinée et de l'Union soviétique, ont attiré l'attention des membres du Conseil sur la situation au Moyen-Orient et sur le fait colonial de l'occupation militaire d'un territoire arabe par les Israéliens, qui prive 2 millions d'entre nous de leurs droits de naissance.

155. Une fois encore, nous nous sommes vu rappeler, en écoutant l'un après l'autre les orateurs d'Amérique latine qui ont brillamment et avec passion exposé les aspirations des populations de ce grand continent et défendu leur juste cause, que la cause du progrès, de la liberté et de la paix mondiale était une et indivisible.

156. Cette réunion a renforcé notre croyance dans la communauté d'intérêts entre les nombreux petits pays de ce que l'on appelle le tiers monde. Leurs expériences amères de l'injustice et de la brutale exploitation des puissances impérialistes exigent qu'ils s'unissent et fassent cause commune. Ces petites nations sont peut-être séparées les unes des autres par le nom et la distance, mais les maux dont elles ont souffert émanent de la même source maudite.

157. Alors que nos expériences passées ont été identiques et que nous portons encore les marques terribles du colonialisme, de l'exploitation et de la domination étrangères, il n'est que naturel et logique que nous nous unissions dans la lutte visant à l'éradication des maux qui ont cruellement et pendant si longtemps infesté nos populations.

158. Le groupe arabe exprime une fois encore sa totale solidarité avec les peuples de l'Amérique latine et espère que cette réunion du Conseil apportera une contribution décisive à la cause de la paix, de la justice et de la véritable autodétermination des populations d'Amérique latine.

159. Espérons tous, monsieur le Président, que, ayant été enrichis par le fait d'avoir côtoyé la population vaillante, chaleureuse et généreuse de votre pays, et après avoir écouté tant de dirigeants distingués de votre grand continent, nos délibérations contribueront à la sécurité, au progrès et à la prospérité de ce grand continent latino-américain.

160. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Canada, M. Saul Rae. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

161. M. RAE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : J'apprécie l'honneur qui m'échoit de faire aujourd'hui une brève déclaration devant le Conseil.

162. En tant que représentant permanent du Canada auprès de l'ONU, je voudrais tout d'abord adresser mes très vifs remerciements à nos hôtes, le Gouvernement et le

peuple panaméens, pour l'accueil chaleureux et cordial qu'ils nous ont réservé et pour les somptueuses dispositions prises lors de la présente réunion. Nous avons aussi remarqué les déclarations très importantes faites par le Gouvernement panaméen au cours de cette réunion spéciale du Conseil.

163. L'ordre du jour du Conseil intéresse vivement le Gouvernement canadien : "Examen des mesures propres à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales en Amérique latine, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte." Les discussions du Conseil nous intéressent profondément pour deux raisons essentielles : en tant que Membre de l'ONU ayant manifesté depuis longtemps un intérêt évident à la paix et la sécurité internationales et en tant que nation nord-américaine qui a régulièrement développé des liens très étroits avec les pays d'Amérique latine, tant sur le plan bilatéral que par le biais du système régional interaméricain.

164. Permettez-moi de m'attacher brièvement à ce second point parce que, bien que remontant à un bon nombre d'années, nos relations avec les pays d'Amérique latine se sont intensifiées de manière substantielle au cours des dernières années. J'ai eu le privilège d'assister en partie à ce développement important directement en tant qu'ambassadeur au Mexique et au Guatemala et en participant aux réunions de la Banque interaméricaine de développement au Guatemala et à Punta del Este ainsi qu'à celles du Conseil économique et social interaméricain à Port of Spain et ici, à Panama, en 1971.

165. Le Canada entretient des relations diplomatiques avec tous les pays de la région et, grâce à ces liens bilatéraux, notre connaissance des aspirations des gouvernements et des peuples intéressés s'est régulièrement et réciproquement élargie au fur et à mesure que ces pays nous connaissaient davantage.

166. Au niveau régional, le processus d'une participation plus active du Canada a commencé avec la visite de ministres canadiens à neuf pays de la région en 1968, en tant que partie d'une étude générale des moyens pour rendre plus efficaces et plus significatives nos relations avec les peuples et les pays d'Amérique latine.

167. Parmi les décisions importantes qui s'en sont suivies, je n'en mentionnerai que deux. La première se rapporte au domaine de l'aide au développement et de la coopération. Les nombreux orateurs qui m'ont précédé ont souligné, comme l'un des thèmes de cette réunion, la relation fondamentale qui existe entre le développement et la paix et la sécurité internationales. Les Canadiens reconnaissent pleinement cette relation fondamentale.

168. Dans le domaine de l'aide au développement et de la coopération, outre notre participation aux programmes des Nations Unies et de la Banque mondiale, une partie de l'effort de développement du Canada outre-mer a été, depuis un certain nombre d'années, orientée vers les pays d'Amérique latine grâce à la Banque interaméricaine de développement. En 1964 fut conclu avec la Banque un

accord par lequel elle s'occupait, au nom du Canada, d'un programme de prêts à long terme assortis de facilités, prêts destinés à des investissements en biens de production ainsi qu'à des projets techniques et éducatifs. Cela a été assorti de mesures plus étroites de coopération pour un financement à long terme entre la Société canadienne de développement des exportations et la Banque interaméricaine de développement pour servir les projets de développement économique en Amérique latine. Enfin, en mai 1972, le Canada est devenu membre à part entière de la Banque interaméricaine de développement. Notre propre expérience nationale dans la partie septentrionale de notre hémisphère commun en ce qui concerne la solution de problèmes d'infrastructure, de communications et de technique a pu se révéler utile pour la solution de problèmes similaires dans la partie méridionale de l'hémisphère.

169. La seconde mesure prise par mon gouvernement a été de créer une mission permanente d'observateurs, au niveau d'ambassadeur, au siège de l'Organisation des Etats américains. Cela nous a déjà donné une meilleure connaissance des travaux de cet important système régional ainsi que des besoins et des espoirs de tous ceux qui y participent. En outre, nous sommes maintenant membre à part entière de huit organisations interaméricaines qui opèrent dans des régions dans lesquelles nous partageons avec nos associés d'Amérique latine des intérêts communs ou à propos desquelles nous avons senti que le Canada pouvait apporter une contribution importante.

170. Je voudrais ajouter que le Canada suit avec intérêt et approbation les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration et du développement économiques en Amérique latine. Ces développements, réalisés conformément aux principes de négociation commerciale reconnus, peuvent non seulement renforcer la base économique des pays qui y participent et des régions concernées mais également contribuer à l'expansion générale du commerce mondial.

171. J'aimerais remarquer ici que nous avons, pendant de nombreuses années, eu d'étroites relations dans de nombreux domaines avec les pays des Antilles membres du Commonwealth dont les représentants ici ont parlé avec tant de distinction. Ces pays, dont chacun est décidé à saisir les possibilités de réaliser un développement international en faveur du progrès économique et social de leurs peuples, ont créé l'Association de libre-échange des Antilles. Il faut remarquer que l'Association n'est que l'une encore que peut-être la plus importante de plusieurs initiatives cherchant à promouvoir la coopération régionale maintenant entreprise dans la zone des Antilles.

172. Nous avons entendu un certain nombre d'allusions significatives au Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. Mon gouvernement, qui s'est toujours intéressé de très près au désarmement dans tous les domaines, a salué chaleureusement ce traité et l'a totalement appuyé, tant à la Conférence du Comité du désarmement qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous avons également demandé — et nous continuons de le faire — que tous les Etats intéressés appliquent pleinement ses dispositions et ses protocoles additionnels.

173. La question du canal de Panama tient la première place parmi celles qu'englobe l'ordre du jour du Conseil. Nous avons suivi avec la plus grande attention et l'intérêt le plus soutenu les déclarations faites par les représentants du Panama ainsi que les déclarations faites par les ministres des affaires étrangères et représentants d'autres gouvernements à la présente session. A suivre l'évolution des événements depuis la signature de la première convention, il y a soixante-dix ans, en 1903, il apparaît clairement, comme a dit le poète, que l'ordre ancien change, cédant la place à un ordre nouveau. Nous présentons pour notre part nos meilleurs vœux aux deux parties directement intéressées — le Panama et les Etats-Unis — dans leurs efforts continus en vue de trouver une solution nouvelle sur laquelle elles puissent se mettre toutes deux d'accord grâce à des négociations directes. Un résultat positif revêtira la plus grande importance pour les deux gouvernements et les deux peuples intéressés ainsi que pour la communauté mondiale qui dépend de cette route indispensable d'une mer à l'autre.

174. Nous avons au Canada une longue histoire de consultations et de négociations avec nos voisins se trouvant de l'autre côté d'une frontière terrestre ou maritime au sujet de questions d'un intérêt vital. Nous reconnaissons donc la nécessité qu'il y a de maintenir et de renforcer le principe et la pratique de l'intégrité et de l'indépendance nationales et de tirer, sur la base d'une coopération libre d'Etats souverains, le plein avantage d'une coopération internationale fructueuse. Nous espérons que le Conseil, en sa qualité d'organe principal de l'ONU investi de responsabilités particulières dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, agira de façon à encourager et à instaurer un climat dans lequel ce processus de négociations pourra se développer.

[L'orateur poursuit en espagnol]

175. Permettez-moi, monsieur le Président, de prononcer quelques brèves paroles dans une des autres langues du Conseil, la langue parlée dans votre beau pays.

176. Il est un autre point important qui soulignera l'intérêt porté par le Gouvernement canadien à nos présentes délibérations. C'est la visite de la mission ministérielle canadienne dans différents Etats d'Amérique latine aux mois d'octobre et novembre 1968, visite placée dans le cadre de la décision politique canadienne de procéder à une étude générale de nos relations avec les pays d'Amérique latine. Lorsque le Premier Ministre de mon pays, M. Trudeau, a exposé pour la première fois son projet d'analyse de notre politique étrangère actuelle, il a dit ce qui suit :

“Il nous faut tenir compte davantage des liens qui nous unissent aux autres nations de ce continent — aux Antilles comme en Amérique latine — ainsi que de leurs besoins économiques et sociaux. Nous devons trouver de nouvelles façons de développer et de renforcer nos relations politiques et économiques avec l'Amérique latine.”

177. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise par le Conseil de sécurité ce matin, à la 1699^{ème} séance, et conformément à l'article 39

du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mamado Diarra, secrétaire exécutif de l'Organisation de l'unité africaine, à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

178. M. Mamadou DIARRA : Au nom de toute l'Afrique, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, monsieur le Président, ainsi que tous les honorables membres du Conseil de m'avoir autorisé à prendre la parole au cours de vos débats. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer au Gouvernement et au vaillant peuple panaméens ma sincère gratitude pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qui m'ont été réservés depuis mon arrivée dans votre charmante et sympathique capitale.

179. L'an dernier, à Addis-Abeba, l'Afrique a été honorée de recevoir la première assise hors siège de cet auguste conseil, dont les débats ont permis à ses membres de s'imprégner des problèmes complexes et variés qui préoccupent les Etats de cette région. Aujourd'hui, c'est à l'Amérique latine, au Panama, trait d'union entre l'Océan Pacifique et l'Océan Atlantique, qui baigne les côtes africaines, qu'échoit l'honneur d'abriter cette réunion spéciale du Conseil.

180. Le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, M. Nzo Ekaganki, et le groupe africain à l'ONU, que j'ai l'honneur de représenter à cette assise, se réjouissent très sincèrement de la tenue de cette réunion du Conseil à Panama, dans un continent que des liens spécifiques et fraternels puisés aux sources de l'histoire unissent à l'Afrique pour un même destin. C'est donc en cette qualité de double plénipotentiaire que je suis chargé de vous exprimer, à vous, monsieur le Président, et, à travers vous, à toute l'Amérique latine, en même temps que les félicitations chaleureuses de l'Organisation de l'unité africaine, le témoignage de sa solidarité active et permanente et de son appui moral. Ces sentiments traduisent éloquentement, à n'en pas douter, l'unité d'action, le front de lutte traditionnellement établi, entre l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique aux fins de répondre aux aspirations légitimes de leurs peuples à la liberté, à la justice, à l'égalité sociale et à la prospérité dans un monde de paix.

181. Il est grand temps que la communauté internationale se montre plus réaliste qu'idéaliste. La détente et la paix sont reconnaissons-le des biens nécessaires au développement harmonieux de tous les peuples. Aussi, les crises et les affrontements du monde actuel, où qu'ils se produisent, nous concernent tous, car c'est la survivance de l'humanité qui est en jeu. Il convient néanmoins de reconnaître que, dans ses manifestations actuelles, le processus de la détente semble encore géographiquement limité.

182. A présent, le tiers monde a pris conscience que l'indépendance authentique est un tout indissoluble du politique, de l'économique et du culturel; paix et sécurité internationales sont intimement liées aux problèmes adjacents de développement. La coopération internationale que la communauté internationale appelle de toutes ses forces ne peut se promouvoir harmonieusement que dans un climat de paix et de sécurité où seront définitivement

éliminées les inégalités sociales, la discrimination raciale, la domination coloniale, l'agression économique.

183. Il nous faudra malheureusement noter non sans amertume et regret que rien ne montre clairement les limites du dialogue entre les grandes puissances et la manière dont les problèmes africains sont étudiés. Les problèmes africains sont bien connus du Conseil, aussi ne les évoquerai-je pas longuement à cette tribune. Il me suffit de rappeler qu'en Afrique australe des pseudo-gouvernements, organisés en systèmes de tyrannies, de brimades, de racisme, se refusent à admettre les principes fondamentaux de l'égalité des hommes et du droit à l'autodétermination, provoquant inexorablement une des situations les plus explosives dans cette partie de notre continent. Nonobstant les résolutions pertinentes du Conseil, nous savons tous que de nombreux capitaux étrangers ne cessent d'affluer en Afrique australe, que certains pays fournissent des armes aux Gouvernements sud-africain rhodésien et portugais, tandis que d'autres, qui condamnent ces pratiques en paroles, aident lesdits gouvernements en entretenant avec eux un commerce florissant. Ainsi la communauté internationale assiste-t-elle passivement à une intensification du racisme dans cette région de l'Afrique où le dispositif d'oppression se renforce chaque jour davantage à l'égard de la majorité d'une population inhumainement exploitée et spoliée de ses droits. Ce système d'oppression actuellement consolidé en Afrique australe repose sur l'alliance impie de minorités blanches fascistes, érigées en systèmes théoriquement indépendants qui, bénéficiant de l'assistance de leurs riches alliés, tirent profit du sang et de la misère de l'homme africain. Dans ces circonstances, il ne reste aux populations de cette région d'autre choix que la lutte armée pour recouvrer leurs droits.

184. En tout cas, face à l'escalade rhodésienne du gouvernement illégal d'Ian Smith, face au refus obstiné du gouvernement raciste de la République sud-africaine de se retirer du Territoire international de la Namibie, face au système de l'*apartheid* pratiqué par ce même gouvernement à l'égard des populations non blanches, face au défi lancé à la communauté internationale par le Portugal soutenu par ses alliés de l'OTAN, face enfin à l'occupation persistante par Israël de territoires conquis par la force, l'Organisation de l'unité africaine qui, depuis dix ans, n'a ménagé aucun effort diplomatique pour parvenir à un règlement pacifique et juste des situations que je viens d'évoquer, est maintenant fermement déterminée à remplir jusqu'au bout tous ses devoirs vis-à-vis des populations victimes de cet anachronisme de notre temps. Il incombe au monde entier, à l'ONU, à tous les hommes épris de paix, de justice et de liberté, d'aider l'Organisation de l'unité africaine à appliquer les décisions fondées sur les principes de l'égalité et de la dignité humaine auxquels ont souscrit tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

185. Les orateurs qui m'ont précédé ont brossé de façon exhausive et parfois pathétique les légitimes préoccupations du peuple et du Gouvernement panaméens. Nous voudrions seulement réaffirmer aux autorités de ce pays que leurs problèmes sont nôtres, que leurs voies et moyens

pour y trouver des solutions équitables rencontrent également l'adhésion de l'Afrique.

186. Nous assurons encore une fois l'Amérique latine de notre soutien sans équivoque et, dans le sens du resserrement et du développement de cette coopération fraternelle, l'Afrique attend de l'Amérique latine, terre de droit et de justice, une solidarité encore plus engagée, plus dynamique, dans l'intérêt des aspirations légitimes des peuples de nos deux continents.

187. En souhaitant, au nom de l'Organisation de l'unité africaine, plein succès aux travaux du Conseil, vous me permettrez de vous exhorter à mettre tout le poids de votre conscience du côté de la justice et de la paix afin que, par-delà de simples déclarations de principe, soient mises au point des résolutions efficaces et appropriées aux solutions des problèmes de cette partie du continent latino-américain dont vous êtes saisis.

188. Voilà le message que j'ai l'honneur de vous transmettre au nom du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et du groupe africain à l'ONU.

189. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Honduras, M. Hernán Silva Argüello, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

190. **M. SILVA ARGÜELLO** (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Je désire vous remercier, monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, tous les autres membres du Conseil de sécurité de m'avoir autorisé à prendre la parole dans cet important débat.

191. Je désire adresser au peuple et au Gouvernement panaméens le salut le plus chaleureux du peuple et du Gouvernement honduriens.

192. Mon pays, également petit comme le Panama, après être devenu indépendant de l'Espagne en 1821, a vécu dans sa chair le désespoir de voir occuper une partie de son territoire par deux puissances; je fais allusion aux îles de la Bahía, occupées jadis par le Royaume-Uni, et à l'île du Cygne ou Santillana, rendue récemment par les Etats-Unis à la pleine souveraineté du Honduras.

193. Mon gouvernement et mon peuple entretiennent des relations étroites et cordiales avec le peuple et le Gouvernement des Etats-Unis, peuple qui est un exemple de travail et de dépassement permanent. Ce peuple, nous l'admirons, mais nous aimerions en dépit de cette admiration que la grave situation d'extrême désavantage dans laquelle se trouve le Panama, à la suite d'un traité anachronique et honteux en ce qui concerne ce qu'on appelle la Zone du canal, change essentiellement au profit de la réalité et de la justice.

194. L'idée même du mot colonialisme a acquis ces dernières années un sens péjoratif et certaines nations l'utilisent pour insulter les autres. Aujourd'hui, ce même mot englobe le sens de l'oppression exercée par certains

grands peuples sur de petits peuples. Avec l'émancipation des colonies du nord, du sud et du centre, a surgi en Amérique l'idée d'une véritable nationalité, et, depuis lors, ont pris plus de force dans le cœur des fils de l'Amérique le sens de la responsabilité civique et, comme conséquence naturelle, la réclamation des droits qui lui sont propres dans toute partie de la région où persistent des situations anormales, où se voient compromis la souveraineté, l'intégrité territoriale, la libre détermination des peuples et le droit d'utiliser leurs propres ressources naturelles. Cette responsabilité et cette idée sont irréversibles et se renforcent de jour en jour comme une attitude mentale en pleine évolution de dépassement.

195. La doctrine du droit international public moderne proclame l'égalité des Etats, qu'ils soient grands ou petits. Cette doctrine, qui soutient les belles et grandes idées, les déclarations justes de portée juridique internationale immense — par exemple, l'interdiction d'employer la force comme moyen de résoudre les différends entre Etats souverains —, est, malheureusement et avec une fréquence inusitée, violée par des peuples puissants au détriment de peuples faibles, qui méritent certainement un autre sort et un autre traitement.

196. Le Panama, pays frère, a, depuis son émancipation de la Colombie et avant que ne soit sèche l'encre de la Convention de 1903, mené une lutte tenace pour récupérer ce qui lui a toujours appartenu, ce qui par droit était sien, est sien et restera sien. Le Honduras s'est toujours solidarisé avec les causes justes et nobles; or justes et nobles sont les qualificatifs qui s'appliquent aux demandes panaméennes en ce qui concerne la conclusion d'un nouveau traité par lequel les deux pays intéressés, les Etats-Unis et le Panama, pourront régler leurs relations comme il se doit, conformément aux principes du droit et à ce qu'exige notre civilisation en ce dernier quart du vingtième siècle.

197. On a parfois pensé que le Conseil ne devait connaître que des conflits pouvant conduire à un état de guerre. Mais les institutions de droit évoluent et la diplomatie ne peut faire exception. Le concept de diplomatie préventive fait son chemin dans l'esprit non seulement des juristes mais encore des peuples et des gouvernements. La nécessité est de plus en plus impérieuse de prévenir toute possibilité de conflit ouvert plutôt que de rechercher le remède à un conflit une fois que celui-ci a éclaté. La Zone du canal, comme on l'appelle, a déjà fait bien des victimes, bien des morts, ces hommes étant tombés par amour fervent pour la patrie en un effort désespéré pour transformer un statut très éloigné de la réalité juridique de l'heure.

198. Le Panama a creusé ses entrailles pour donner au monde une voie interocéanique dont tireraient bénéfice tous les navires et tous les peuples de la terre, et il n'est pas juste que pour une telle cause il doive subir une enclave du colonialisme fichée dans son cœur même.

199. Le chef de la révolution panaméenne, le général Omar Torrijos, a rappelé ici la phrase célèbre d'un grand Mexicain, Benito Juárez, qui a dit : "Le respect du droit d'autrui, c'est la paix." Nous voulons de même que l'on

respecte tous nos droits, que l'on respecte le droit de tous les Etats en tant qu'unique moyen de coexistence pacifique, en tant qu'unique moyen de maintenir la paix mondiale. Et ce respect doit être mutuel entre tous les pays, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest. Dans le cas présent, celui du Panama, je dois reconnaître qu'en l'absence de juridiction il n'y a pas souveraineté.

200. En terminant, je dirai que le gouvernement de mon pays forme par mon intermédiaire des vœux pour que les deux gouvernements — celui des Etats-Unis et celui du Panama — trouvent une formule équitable, digne et juste, pouvant concilier les intérêts de chacune des parties.

201. Le général de la FLOR VALLE (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Le débat qui se poursuit au Conseil réuni à Panama a fait ressortir clairement que l'un des motifs de sérieuse préoccupation pour ce qui est de l'avenir de la paix et de la sécurité dans le continent réside dans la persistance de mesures visant à faire plier la volonté souveraine des Etats et à affecter leurs décisions. Nombre de ministres des affaires étrangères et de représentants d'Amérique latine et d'autres régions se sont référés à cette situation et se sont prononcés sans aucune équivoque en demandant qu'il soit mis fin à l'existence et à l'application de moyens de caractère coercitif s'exerçant sur les Etats de la région.

202. C'est dans cet esprit que j'ai l'honneur de présenter, au nom du Panama, du Pérou et de la Yougoslavie, le projet de résolution distribué sous la cote S/10932/Rev.1, dans lequel le Conseil demande qu'il soit mis fin à l'élaboration et à l'application de mesures coercitives de toute nature affectant la souveraineté des Etats d'Amérique latine. La persistance de ces formes de coercition affecte et affaiblit les principes de paix et de coopération entre les Etats, et elle contrarie les efforts visant au raffermissement de la paix et de la sécurité dans la région.

203. Le projet soumis au Conseil énumère de nombreuses résolutions fondamentales adoptées par l'Assemblée générale et proclamant catégoriquement le principe indiscutable de la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles, et il demande que les autres Etats s'abstiennent d'appliquer des mesures coercitives de toute nature, qu'elles soient politiques, économiques ou autres, afin qu'aucun pays ne se voie empêché d'exercer librement sa souveraineté et sa juridiction sur ses ressources naturelles, sur ses biens propres et sur ses services.

204. Le Conseil réuni à Panama doit examiner une situation qui a provoqué et provoque entre Etats de la région des conflits susceptibles de se convertir en des menaces à la paix et à la sécurité. Dans l'exercice de son rôle consistant à prévenir tout conflit futur, le Conseil doit étudier la situation et adopter la décision la plus pertinente pour maintenir et renforcer la paix et la sécurité internationales dans la région. Toute mesure coercitive qu'un quelconque Etat prétend imposer à un autre Etat ou à d'autres Etats viole sans aucun doute les principes élémentaires de la Charte. Mais, quand elle s'exerce aux dépens de peuples qui luttent contre le sous-développement, cela

constitue une circonstance aggravante en ce qu'elle accroît encore la faim et la misère dont souffrent ces populations. Il faut par conséquent que ce grave dommage prenne immédiatement fin.

205. Les délégations panaméenne, péruvienne et yougoslave, auteurs de ce projet de résolution, les pays d'Amérique latine et du tiers monde qui, sous une forme ou une autre, ont condamné la coercition sur le plan international, quelle que soit la manière dont elle s'effectue, attendent de voir quelle attitude le Conseil adoptera à l'égard de ce texte. Les auteurs du projet, l'Amérique latine et le tiers monde estiment que, en attirant l'attention du Conseil sur cette affaire et en lui demandant de prendre les mesures qui s'imposent, ils contribuent de manière positive à la mise en œuvre des principes de la Charte et au succès de cette réunion. Les pays auteurs de ce projet se sont donc réjouis d'entendre le représentant de l'Union soviétique annoncer qu'il appuyait ce texte.

206. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Avant de lever la séance, je voudrais donner lecture d'un

message que M. Mario Gibson Barboza, ministre brésilien des relations extérieures, a adressé à M. Juan Antonio Tack, ministre panaméen des relations extérieures. En voici le texte :

“Je désire vous adresser mes félicitations pour l'initiative qu'a prise votre gouvernement d'inviter le Conseil de sécurité, organe chargé des problèmes de la paix et de la sécurité internationales, à se réunir pour la première fois sur le sol latino-américain. En suivant avec le plus grand intérêt les travaux du Conseil sous votre illustre présidence, je formule les vœux les plus sincères pour qu'ils connaissent le succès. Le Brésil, qui a toujours défendu les idéaux de paix, de concorde et de solidarité dans cet hémisphère, de même que l'emploi de méthodes visant à régler pacifiquement les différends internationaux, espère qu'il sera possible de trouver des solutions satisfaisantes et justes aux problèmes qui ont motivé la convocation du Conseil, auquel, de concert avec les autres pays frères latino-américains, nous avons apporté notre appui dès le premier instant.”

La séance est levée à 19 heures.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
